

## SEANCE DU 29 septembre 2014

**Présents :** M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;  
MM. A. PERPETE, A.BALON, J-M. TRIFFAUX, Mme A-C. GOFFINET-BEKAERT,  
M. K. MITRI, Echevins;  
MM. R. BIREN, G. MEDINGER, A. EVEN, Mme M.-Th. DENIS-TRUM, MM.  
G.SCHUSTER, R.MULLER, M.B.DAXHELET, Mme M.CHARLIER-GUILLAUME, M.M.  
X. KROELL, D.LAFORGE, G.CASTAGNE, J-M. LAMBERT, Mme I. CHAMPLUVIER,  
Mme J. DENIS, MM. M.SAINLEZ, R.GAUDRON, H.MANIGART, Melle P.SCHMIT,  
M. L.TURBANG, et Mme WILLEMS, Conseillers;  
Melle M. NEUBERG, Présidente du C.P.A.S.;  
M. Ph. DEFRANCE, Directeur général.

+ + +

M. le Président ouvre la séance publique à dix-neuf heures treize minutes.

+ + +

Il demande d'excuser l'absence de Madame F.BURNET et Monsieur Y. SCHOPPACH, Conseillers.

+ + +

Monsieur JANSSENS Xavier de Natagora entre en séance

+ + +

### 1. BIENS COMMUNAUX : En présence d'intervenants extérieurs - Marais de Heinsch : Octroi d'un droit d'emphytéose à une Asbl sur les parcelles cadastrées Arlon - 6ème Division - Heinsch - Section D - n°s 1365 - 1366 - 1367 - 1369 et 1409 a : Décision de principe

Monsieur le Bourgmestre informe que ce point a pour but de participer à une promenade naturelle « life herbage », et que nous entendrons ensuite ses représentants. Il a lui-même, il y a quelques mois, eu la chance de visiter avec le premier Echevin, les marais de Heinsch.

M. PERPETE présente le projet, et propose de s'inscrire dans un projet européen Life Herbage 2013-2019 qui a plusieurs objectifs dont on parlera, c'est l'achat par les promoteurs environnementaux de plusieurs centaines d'hectares de terrains pour en faire des réserves naturelles, c'est la restauration de plusieurs hectares aussi de prairies et de pelouses des zones humides qui sont riches en biodiversité comme notamment à cet endroit là, on détaillera les raisons. C'est également de sensibiliser le public, notamment les plus jeunes mais pas seulement à l'environnement, et c'est surtout gérer durablement la biodiversité avec les acteurs locaux et notamment les agriculteurs; c'est un projet qui est limité dans son ampleur et il semble que la commune pourrait être un partenaire utile.

Monsieur JANSSENS de NATAGORA présente le projet et souhaite parler des marais de Heinsch : en 1971, le Bourgmestre de l'époque avait signé une convention et un bail emphytéotique avec les réserves naturelles et ornithologiques de Belgique concernant une dizaine d'hectares au niveau de ces marais de Heinsch. Les réserves naturelles et ornithologiques de Belgique aujourd'hui portent le nom de Natagora, c'est une association de protection de la nature qui est active aujourd'hui en Wallonie et à Bruxelles, et qui acquiert des réserves naturelles ; aujourd'hui il y a environ 4.300 hectares qui sont des réserves naturelles qui sont agréées Natagora. Natagora restaure également des milieux rares, étudie des espèces, propose des visites de

découverte et des formations et actuellement regroupe un peu plus de 17.000 membres. Au niveau des marais de Heinsch, les cinq parcelles cadastrales entourées en rouge sur le plan cadastral, étaient les parcelles concernées à l'époque par le bail emphytéotique avec la Ville d'Arlon, un bail qui a donc été signé en 1971 pour une durée de 30 ans. On revient sur ces parcelles aujourd'hui parce que d'une part ces parcelles sont directement voisines des parcelles jaunes sur la carte qui sont des propriétés de Natagora, et sont des parcelles naturelles agréées depuis 1992, par contre les parcelles rouges de la Ville d'Arlon ne sont pas en réserves naturelles. Et pendant les 30 années du bail emphytéotique Natagora (anciennes RNOB) a travaillé sur ces 10 hectares de parcelles communales avec toute une série de jeunes en les sensibilisant à ce projet. On travaillait dans ces marais de manière à les gérer de la même manière que le faisaient nos ancêtres il y a plusieurs décennies, où à cette époque, ces parcelles étaient encore exploitées d'un point de vue agricole pour en faire du foin. Avec l'intensification de l'agriculture ces parcelles ont été progressivement abandonnées parce qu'elles étaient trop humides et ne convenaient pas pour des grosses machines telles que les agriculteurs les utilisent aujourd'hui. Donc pendant ces 30 années de bail emphytéotique, avec les différentes techniques manuelles mais aussi avec tracteurs adaptés, Natagora a géré ces parcelles. Aujourd'hui ces parcelles ne sont plus gérées parce que le bail emphytéotique a pris fin et n'a jamais été renouvelé, et donc on se trouve avec 10 hectares qui appartiennent à la Ville d'Arlon ; environ 1 hectare d'anciennes décharges, un peu plus de 6 hectares de marais et de zones vraiment humides et 2 hectares 6 de pins, ce sont des pins très peu productifs qui poussent sur du sable et qui ont aujourd'hui une cinquantaine d'années. Et donc les conséquences de l'abandon de la gestion font que le marais est occupé à s'embroussailler progressivement, la biodiversité disparaît progressivement sur ces milieux qui à l'époque étaient des milieux semi-naturels gérés. Il y a un intérêt de préserver aujourd'hui cette biodiversité qui reste sur ces 10 hectares, et de restaurer ces parcelles, de manière à augmenter cette biodiversité, c'est un intérêt écologique d'une valeur patrimoniale. La biodiversité remplit aujourd'hui toute une série de services pour la société : service éco-systémique, par exemple l'épuration de l'air, filtration de l'eau, source de nectar et de nourriture pour les abeilles (qui permettent de polliniser les fruits et les légumes), lutte contre l'érosion, fertiliser le sol, ... Tout ce qui est d'intérêt aussi socio-économique ; ces parcelles à l'époque étaient gérées en partie par des agriculteurs, c'était pour eux une source de travail et de revenus, et puis une série d'intérêts pédagogiques en terme de communication, de sensibilisation du grand public, des jeunes à l'environnement par toute une série d'outils qui sont possibles. Et donc comme on est convaincu aujourd'hui que ça vaut la peine de régérer ces parcelles et de tenter de les restaurer, nous avons une opportunité pour le moment c'est le projet « LIFE HERBAGE ». Les projets « LIFE » sont des programmes de financement européens qui existent depuis 1992 et tous les ans il y a des projets « Life » qui sont financés en grande partie par l'EUROPE et qui ont pour but de soutenir la politique européenne de conservation de la flore, de la faune et des habitats, et de rétablir la connexion entre les différents habitats naturels à l'échelle de toute l'Europe. Plus précisément depuis un an et demi, a démarré ici sur le sud de la Région Wallonne, le projet « LIFE HERBAGE » dont l'objectif est de restaurer un minimum de 400 hectares de prairies, pelouses, zones humides bio diversifiées, en Lorraine Belge et en Ardenne Méridionale. C'est un projet qui est financé à 75% par la Commission Européenne, et pour les 25% restants par la Région Wallonne avec un partenaire principal qui est le DNF (eaux et forêts, Marc HAMELS est le représentant et remplace aujourd'hui André CULOT, le Chef de cantonnement ici sur ARLON), et le DEMNA (ancien centre de recherche de la Région Wallonne) qui est partenaire aussi, le Jardin Botanique à MEISE, et Natagora. Le projet dure 7 ans et a démarré il y a un an et demi il se terminera en 2019. La zone de travail du projet s'étend au Sud de Bertrix-Neufchâteau-Vaux-sur-Sure et qui reprend l'ensemble des sites Natura 2000 avec des objectifs détaillés.

Il faut donc restaurer la biodiversité sur 400 hectares, des prairies de fauche, des prairies à fenouil plus humides mais aussi des pelouses calcaires, sur sable comme il y en a dans notre région et qui sont sur des habitats extrêmement rares à l'échelle de l'Europe. L'objectif est de confier par la

suite ces 400 hectares de parcelles à des agriculteurs locaux de manière à les gérer comme leurs ancêtres le faisaient dans le temps avec des pratiques respectueuses de l'environnement, donc sans pesticides, en fauchant les prairies seulement lorsque les fleurs ont fini de fleurir et de donner des graines etc..., et le tout en leur permettant de toucher des primes et de pouvoir en vivre avec aussi du fourrage collecté sur ces habitats. La proposition qui est faite ici sur ces 5 parcelles de Heinsch, est d'investir une certaine somme pour désembroussailler le marais et de déboiser en partie (en y laissant malgré tout des bosquets), de redonner aussi au terrain la possibilité de le faucher et le rendre utilisable par des agriculteurs, déboiser les 2 hectares et demi de pins sur la pente sableuse du site. En bref nous proposerions de renouveler une convention qui s'est arrêtée en 2001 pour une durée de 30 ans de manière à permettre à Natagora de continuer à gérer les terrains sur le long terme et à bénéficier du projet « Life » qui est en cours maintenant pour restaurer ces parcelles. M. JANSSENS montre quelques photos de marais qui se trouvent à Fouches-Vance, et qui reflète ce que deviendraient les marais de Heinsch en suivant ce projet, avec la possibilité pour ces agriculteurs de faucher ces zones, et en ce qui concerne le talus sableux qui possède des arbres sans grande valeur forestière avec à la rigueur la possibilité d'en faire du bois de chauffage. Il y aurait aussi la possibilité de déboiser les pins, par contre le sable n'est plus apparent aujourd'hui. L'idée serait de déboiser les arbres, de nettoyer les anciennes carrières qui étaient exploitées à l'époque à certains endroits de ce versant et d'ouvrir le milieu de manière à avoir du sable nu, et de maintenir ce milieu nu par du pâturage. Faire pâturer ces 2 hectares et demi hors marais par exemple par des moutons ou des chèvres de manière à favoriser toute une biodiversité qui est devenue très rare à l'échelle de tout le territoire de la Région Wallonne voire même de l'Europe.

Il continue sa présentation en exposant un bilan de ce que ça peut rapporter comme avantages et inconvénients pour la Ville d'Arlon :

En terme d'avantages, l'idée serait de vendre les 2 hectares et demi de pins, et de vendre le bois et de profiter du projet « Life » pour indemniser la Ville d'ARLON en terme de perte de valeur d'avenir. Si la Ville fait couper ces pins un peu plus tôt que s'ils étaient coupés à maturité, elle aurait droit à une indemnité (pour ce cas-ci l'Europe prévoit une indemnité de 5.000 euros par hectare), plus la valeur des bois, soit une estimation de 30.000 euros de rentrée nette pour la Ville. Tout ce qui est restauration serait financé exclusivement par le projet « Life », aussi bien les travaux de déboisement, de grattage du sol, les travaux de broyage de souches (qui permettraient à nouveau la fauche), l'installation de clôtures et les frais administratifs seraient financés par le projet « Life », tous les coûts de gestion ultérieure au cours des 30 années suivantes si le bail est résigné serait à charge de Natagora (aussi bien les coûts de convention, les frais de coûts administratifs, de suivi des agriculteurs, de suivi scientifique de tout ce qui se passerait sur les 10 hectares, mais il y a également l'avantage philosophique qui est que la nature serait protégée à cet endroit-là. Il y aurait sans doute un impact touristique, car il serait possible d'aménager un sentier de balades permettant aux habitants de Heinsch de se promener dans les réserves naturelles et d'ouvrir l'accès aux habitants sur le site. Un impact socio-économique puisque le but est de confier le pâturage et la fauche à un ou plusieurs agriculteurs locaux.

En terme d'inconvénients, l'Europe demande qu'un tiers des indemnités soit réinvesti par la Ville dans des actions « nature » prises au sens large, par exemple un panneau didactique, aménager un sentier, replanter des essences forestières avec le DNF etc... donc sur les 30.000 euros, 4.000 euros devraient être réinvestis dans des actions « nature » au sens large mais pas forcément sur le site de Heinsch. L'inconvénient aussi est que les 10 hectares obtiendraient à ce moment là le statut de réserve naturelle et que la gestion serait confiée à Natagora pour une durée de 30 ans.

M. EVEN s'étonne que ce point se trouve au Conseil communal. Il évoque que tous les numéros cadastraux de ces parcelles, qui font exactement 9 ha 94

ares 60 centiares, sont des numéros qui ont été loués pour un bail de chasse jusqu'en 2018 à M. FONTAINE, donc il ne voit pas pourquoi aujourd'hui on présente un projet tel que celui-là.

M. JANSSENS reprend en disant que ce projet présenté n'est pas incompatible avec la prolongation et le renouvellement du bail de chasse.

M. EVEN répond qu'il a été chasseur dans le temps et qu'il connaît bien la façon de faire de Natagora. Il plaint le « pauvre chasseur » qui va chasser sur des terres dont Natagora serait propriétaire. Il évoque aussi les cas où des gens veulent aller se promener dans des zones que Natagora a acquises, des fois malheureusement pas honnêtement, (il précise que M. Janssens sait de quoi il parle parce qu'il déjà été dans le cas avec sa maman). Il relate l'entretien notamment avec leur directrice de Bruxelles qu'il a reçue et qui croyait qu'elle allait arriver dans une réserve chez nous, en croyant que les gens ici ne savaient pas lire ni écrire, et qu'il a mise hors de son bureau parce qu'à un moment donné elle voulait le mettre lui hors de son bureau. Donc il y a des choses qu'il ne comprend pas, d'un côté c'est LAGLAND et de l'autre c'est NATAGORA donc on va rester sur les chemins bitumés et c'est tout. Il n'est donc pas d'accord avec tout ce projet. Il n'est pas d'accord avec certaines décisions de Natagora, comme le fait de mettre les gens dehors parce qu'ils sont un peu hors du sentier...

Il insiste sur le fait qu'on a toujours été habitués de gérer nos choses ici et il ne voit pas pourquoi des Bruxellois doivent venir gérer nos terres.

Il relate le cas d'une vieille personne de 90 ans que Natagora a contactée et qui a fini par croire que si on ne leur vend pas le terrain on enverra un huissier (il répète que M. Janssens est au courant). Il dit que malheureusement sa maman s'appelait PIQUARD et ne s'appelait pas EVEN.. Jusqu'au jour où il est tombé sur eux, « vous êtes des bandits » dit-il « et il n'y a pas que moi qui pense comme moi ici » « Mais j'ai pris la parole parce que quand j'étais Echevin je vous ai déjà eu, j'ai eu la dame de Bruxelles aussi, et si M. le Directeur du Département technique était là il dirait exactement ce que j'ai dit ».

Il insiste sur le fait qu'il y a encore un bail jusqu'en 2019.

M. le Bourgmestre reprend la parole en demandant à M. EVEN de faire attention aux termes qu'il emploie.

M. A.PERPETE ne comprend pas que M. EVEN n'ait pas été sur place lorsqu'il a été invité comme tout le Conseil communal. Celui-ci rétorque qu'il n'a jamais rien eu et que sinon il y aurait été.

M. MAGNUS voudrait bien que l'on revienne à des choses sereines et que l'on réponde sur la compatibilité avec le droit de chasse et avec les terrains qui sont éventuellement mis à disposition de Natagora.

M. JANSSENS reprend la parole en évoquant que par rapport au droit de chasse le statut de réserve naturelle impose que si on veut chasser dessus il faudra une dérogation, ça se fait de plus en plus. Il y a une époque où effectivement les associations essayaient de mettre la nature sous cloche mais cette époque est révolue depuis maintenant assez longtemps donc l'idée ici n'est pas de fermer l'accès au public et ce n'est pas non plus d'interdire la chasse. On est tous conscients aujourd'hui que la chasse est très importante y compris sur ces zones-ci. Il pense qu'en terme de paysage, les restaurations proposées ne modifieraient pas de manière très forte le paysage et resteraient des zones sur lesquelles il resterait du gibier qui pourrait se nourrir, en tout cas ils ne sont fermés à rien.

M. MAGNUS demande si la dérogation sera donnée ici.

M. HAMELS intervient en expliquant que le droit de chasse est lié à la propriété. Il explique que c'est le propriétaire qui a le droit de chasse et que la Commune est propriétaire. Elle peut dans le cadre de la convention garder son droit de chasse vu qu'elle sera toujours propriétaire. Il précise

que c'est une convention ou un bail emphytéotique qui donne la gestion des terrains et non la propriété des terrains.

M. LAMBERT dit qu'il faut savoir faire la part des choses et comme ça a été exprimé on est bien ici dans du terrain public, et en ce qui concerne la chasse la réponse est claire ça ne va pas diminuer le territoire de chasse, ça pourrait être un élément, tout le monde sait qu'il faut cinquante hectares minimum d'un seul tenant. Donc dans le cas présent, il n'y a aucun problème. Il faut aussi se rendre compte que les marais ce n'est pas le biotope idéal pour du chevreuil, etc.. donc il faut se dire que si on prend un peu d'altitude, ce serait une initiative positive en ce qui le concerne et que ce serait dommage de ne pas saisir l'opportunité financière, ce qui n'est pas négligeable. Il continue en disant qu'on ne va quand même pas revenir au passé mais que quand on a eu cette période électorale, il pense qu'il y a eu une volonté de la part du Bourgmestre et du Collège d'avoir un accent environnemental marqué. Ce projet en donne l'occasion aujourd'hui.

M. le Bourgmestre demande s'il y a d'autres remarques et questions.

M. BIREN intervient et demande si lorsqu'on signe un bail emphytéotique ou une convention de 30 ans qui porte ce nom, il a toujours entendu dire, (il n'est pas juriste lui-même), que l'emphytéote recevait les mêmes droits que le propriétaire, donc celui qui devient le locataire d'une durée longue de 27 ans ou plus a les mêmes droits que le propriétaire : Est-ce que demain celui-là (je suppose que c'est la question qu'André EVEN voulait évoquer), ne pourra pas de sa propre initiative interdire le droit de chasse ou d'autres types de droit sur les terrains proprement dits ?

M. le Bourgmestre propose de laisser la parole, non pas aux trois juristes, mais aux praticiens de la chose pour voir comment ils règlent le problème qui certainement se pose ailleurs.

M. HAMELS reprend la parole : il dit qu'il y a déjà eu des cas comme cela, où la Région achetait des terrains et laissait le droit de chasse à l'ancien propriétaire. Il explique que c'est quelque chose qui peut être prévu dans le cadre de la convention ou dans le cadre de bail emphytéotique. Il dit qu'il n'y pas de difficulté majeure, que c'est tout à fait légal (les juristes de la Région Wallonne se sont penchés sur ce cas-là). Il faut simplement le noter, faire un article spécifique qui définit ce droit de chasse comme restant acquis par le propriétaire. Il demande à M. JANSSENS de lire un article pour exemple :

M. JANSSENS cite : « On peut donc considérer que les parties peuvent convenir de commun accord de restreindre les droits de l'emphytéose, en laissant l'usage du droit de chasse aux propriétaires. Les propriétaires restent alors libres de confier l'exercice du droit de chasse à un tiers, le chasseur ».

M. le Bourgmestre dit qu'on prévoit ici dans la délibération qui est reprise dans le rapport qui a été envoyé à tout le monde : « Le Collège propose au Conseil communal de décider du principe de l'octroi, à l'asbl Natagora, d'un droit d'emphytéose sur les biens précités ». Le projet d'acte authentique avec les conditions du bail, et dont vous comprenez que nous souhaitons que ça figure dedans, projet acte authentique avec les conditions du bail ainsi que la convention annexe seront soumis aux résolutions d'un futur Conseil communal après enquête publique.

M. SCHUSTER voudrait rajouter quelque chose et dit qu'il est assez heureux que l'on s'occupe des zones humides et qu'on essaye de les préserver et de les aménager en zones touristiques. Il dit qu'il n'est pas chasseur comme son camarade André EVEN, mais qu'il croit que c'est une bonne chose si ça peut être préservé dans l'acte futur. Dans le projet il rappelle qu'ils recouvrent de sable à peu près 1 hectare, et se pose la question de savoir quel est le but de cette couverture sableuse, est-ce que c'est pour avoir de nouvelles variétés de plantes ?

M. JANSSENS reprend la parole et dit que pour que la biodiversité qui est liée aux habitats pelouses sur sables, il faut qu'il y ait du sable nu ; il faut que ce sable se couvre et historiquement c'était sur les zones notamment où les rivières et les fleuves débordaient. Et chaque inondation redéposait du sable nu sur les bords des berges, ça permettait à des plantes et des animaux de vivre là. Et puis avec les restructurations des cours d'eau et les canalisations, tout ça a plus ou moins disparu. Il y a des endroits où on voit encore cette biodiversité liée au sable nu et on se trouve alors sur les zones carrières qui sont en exploitation, et la manière de continuer à entretenir ça c'est notamment de pâturer avec des chèvres et des moutons qui vont remuer le sable en passant sur les zones. Mais cette histoire de recouvrir un hectare de sable sur le site, c'est une idée ici qui est vraiment lancée en l'air parce qu'ils attendent d'abord de voir si la Ville était intéressée par le projet. L'idée qui serait suggérée serait peut-être de, en grattant la paroi où se trouvent les pins actuellement, de mettre cet excédent de sable sur la zone d'anciennes décharges, en sachant qu'en hiver sur le site il y a des déchets qui sont encore apparents. C'est une question à laquelle ils ne peuvent pas répondre aujourd'hui car il y a toute une série d'étapes avant de savoir si on peut faire ça ou non. Tout ceci doit encore être étudié mais ils ne veulent pas commencer ces études sans avoir au préalable un accord de principe sur ce projet.

M. le 1<sup>er</sup> Echevin intervient : « Comme d'autres ici, je connais M. André EVEN depuis longtemps et que si il réagit comme il vient de le faire ça veut dire qu'il a été touché, ulcéré au plus profond de lui, mais que c'est un homme entier et qui peut parfois être dur comme certains ont pu le découvrir aujourd'hui. Pour des raisons familiales si je comprends bien dont il a un jour un peu parlé, pas en détail, il a estimé qu'il y a eu des choses qui se sont faites et qui n'auraient pas dû vis-à-vis de sa maman qui était fort âgée, c'est fort possible je le crois et que lui ait cette position là, nous ne le feront de tout de façon pas changer, on le reconnaît bien là. Mais sinon je pense quand même que les choses ont évoluées, que le Natagora d'aujourd'hui est plus ouvert que les RNOB d'il y a longtemps. C'est normal que le droit de chasse qu'on a concédé jusqu'en 2018 soit respecté et vous avez vu la réponse qui a été obtenue, on peut le prévoir dans la mouture finale du bail, pour le reste c'est quand même des terres qui s'y prêtent, il y a de la décharge, il y a des marais, il y a des pins, si on ne le fait pas à des endroits comme cela on ne le fera nulle part et alors il ne faudra pas se plaindre qu'il y a une forme de non gestion où on laisse aller des endroits qu'on pourrait valoriser écologiquement pour défendre la biodiversité. Si tout le monde se plaint qu'elle disparaît et dans des endroits relativement préservés comme chez nous où on peut faire mieux que laisser faire la nature, si on ne saisit pas l'occasion franchement ce serait dommage ».

M. BIREN précise que : « ce débat est très important et que ce qui a été donné comme réponse aux questions posées devrait quand même satisfaire et rassurer notre ami André EVEN, en disant que demain le Collège prendra toutes les mesures nécessaires pour inscrire les différents critères qu'il souhaite lui-même inscrire avant la signature de l'acte, et donc il pense que ces éléments là devraient rassurer notre collègue André ».

M. le Bourgmestre reprend la parole et dit que comme le précise le projet de délibération il y aura une enquête publique et puis c'est le Conseil communal devant lequel on reviendra avec le projet d'acte authentique qui fixera les conditions du bail. Il demande si sur base de ces conclusions on peut être d'accord.

Puis, le Conseil communal décide par 26 voix pour et une voix contre (M A.EVEN) du principe de l'octroi, à l'Asbl NATAGORA, d'un droit d'emphytéose sur les biens précités.

Le projet d'acte authentique avec les conditions du bail ainsi que la convention annexe seront soumis aux résolutions d'un futur Conseil communal après enquête publique.

+ + +

M. JANSSENS sort de séance

+ + +

Madame Marielle FLAMMANG entre en séance

+ + +

**2. Administration générale : En présence d'un intervenant extérieur - Conclusions des enquêtes réalisées en 2014 par l'asbl Arlon Centre-Ville sur la réouverture du piétonnier à la circulation automobile**

Monsieur le Bourgmestre dit que le point va être présenté par Madame Marielle Flammang, Directrice de l'asbl Arlon Centre-ville, qui va donner les conclusions de l'enquête réalisée en 2014 par l'asbl Gestion Centre ville sur la réouverture du piétonnier à la circulation automobile.

Madame M. FLAMMANG commence à présenter le point : elle dit que tout a commencé au mois de décembre de l'année passée, suite à la demande des associations des commerçants, une demande de réouverture du piétonnier à la circulation routière (qui démarrait le 02 décembre 2013 et qui finissait le 31 mars 2014). Cette demande a été un peu controversée et de ce fait, pendant cette période de réouverture, on a cru important de sonder cette expérience, pour savoir si il y avait une réelle pertinence pour cette réouverture et en s'attendant à des conclusions claires et qui permettraient des diversions quand au choix du collègue.

Elle continue sa présentation : au préalable, il faut savoir qu'il y a plusieurs choses qui ont été réalisées pour sonder les usagers du piétonnier dont différents comptages, sondages et enquêtes réalisés par l'équipe de l'asbl du Centre Ville entre janvier et mai 2014. Le but était d'obtenir l'opinion la plus objective et la plus représentative de l'expérience de cette réouverture qui était planifiée du 02 décembre 2013 au 31 mars 2014. On a effectué 2 comptages voitures d'une semaine en janvier et en mars 2014 et on l'a fait en même temps que le flux piétons ce qui permettait de faire d'une pierre deux coups au niveau des sondages. La deuxième enquête qui a été réalisée était le recueil du point de vue des commerçants dans la zone piétonne, on a fait une enquête de satisfaction auprès de chaque commerce (39 en tout), excepté les agences d'assurances ; il s'agissait essentiellement des enseignes et boutiques correspondant à la personne, d'équipement de la maison et les services comme les coiffeurs et les instituts de beauté ; en troisième point nous avons réalisé au nom de la Ville un document communal qui a été remis dans toutes les boites aux lettres de chaque riverain avec un bulletin réponse que le riverain devait retourner à l'Administration communale dans une urne placée au service de l'accueil et dédiée à cet effet. Il faut savoir que le bulletin réponse permettait jusqu'à trois réponses par ménage (pour le conjoint ou la compagne, les enfants qui sont majeurs...) c'est bien aussi d'avoir leur opinion. Ensuite, nous avons invité les commerçants à l'image de la pharmacie KIEFFER, à effectuer un sondage auprès de leur clientèle et les usagers, c'était un recueil d'opinion sous forme de cahier à disposition des clients on a calqué le modèle sur le modèle de la pharmacie KIEFFER et on a réalisé un formulaire très basique et que nous avons récupéré au terme d'un mois de sondage, et enfin nous avons procédé à deux sondages auprès des chalands des marchés hebdomadaires, notre équipe est allée sur le marché du 08 et du 15 mai dernier pour avoir opinion des usagers du marché hebdomadaire.

Mme FLAMMANG montre les résultats :

- 1) Les flux voitures se font comme les flux piétons du lundi à 09h00 du matin au vendredi à 18h00, à savoir que le premier flux de voitures effectué la première semaine de janvier tombait pendant les soldes et le deuxième flux voitures était effectué la quatrième semaine de mars

qui était une semaine neutre où il n'y avait pas de gros événement organisé à cette période. Les résultats sont affichés via la diapositive et commencent par le vendredi 3 janvier : concrètement en janvier 2014 sur 6 jours ouvrables on a comptabilisé de 09h00 à 18h00 du lundi au vendredi 3.000 véhicules qui ont emprunté le piétonnier, donc à peu près un véhicule par minute. En mars les données sont un peu plus élevées mais pas des masses donc 3.435 véhicules soit 1,06 véhicules par minute, voilà la fréquence des véhicules qui ont traversé le piétonnier.

Ce qui est important de signaler, c'est que le fait d'instaurer une circulation dans le piétonnier a fait que, indirectement, on a subi beaucoup moins d'incivilités parce que les véhicules qui veulent emprunter le piétonnier fermé ont tendance à forcer la borne ou à passer par des petits couloirs quand il manque une borne de protection sur les côtés. Le soir quand le piétonnier est ouvert juste pour les librairies mais qu'il n'y a pas de livraisons parce qu'à ce moment là quand le piétonnier était encore fermé il était ouvert jusque 23h00 et il y avait beaucoup de jeunes qui s'amusaient à prendre le piétonnier dans le sens inverse, donc tout ça s'est solutionné naturellement du fait que le piétonnier était rouvert à la circulation des véhicules. Maintenant la critique qui revient souvent c'est que c'est un piétonnier et que les véhicules y circulent en tous sens et qu'ils stationnent dedans, il faut donc effectivement se donner les moyens de le maintenir en piétonnier. Une deuxième chose importante est le radar qui permet de réguler la vitesse dans le piétonnier, le radar était mis en début de rue. Il y même des jeunes qui se sont amusés à courir devant pour battre des records de vitesse. Voilà en ce qui concernait le flux des véhicules dans le piétonnier.

- 2) En ce qui concerne l'enquête satisfaction auprès des commerçants de la Grand-rue : 39 commerçants ont répondu à cette enquête qui touchait aussi la rue Etienne Lenoir et la rue Léopold, donc ils sont 33 dans la Grand-rue pour 3 dans la rue Etienne Lenoir et 3 dans la rue Léopold. Il faut savoir que ces commerçants sont pour une grosse majorité non-propriétaires, ils ne sont plus propriétaires de leur cellule commerciale ni du bâtiment, pour 14 qui le sont encore. Une majorité, à savoir 19 sur 39 des commerçants sont là depuis plus de 10 ans dans le piétonnier ; un bon tiers est présent depuis 2 à 10 ans ; et seulement 7 ne sont là que depuis moins de 2 ans. Nous nous sommes évidemment posé la question s'ils avaient déjà connu la Grand-rue quand elle n'était pas encore en piétonnier ; et la moitié des commerçants l'ont connue quand elle n'était pas encore en piétonnier. Cela permettait aussi de voir un peu leur point de vue étant donné qu'ils ont connu les deux situations. Nous leur avons demandé si, avant que le piétonnier ne soit rouvert, ils étaient favorables à cette réouverture. Il faut dire que lorsque nous avons proposé l'idée de réouverture du piétonnier, ce n'est qu'en saison hivernale, ce n'est pas un piétonnier qui deviendrait une zone tout le temps ouverte, ce n'était vraiment que durant la période hivernale. Ils étaient 24 sur les 39 à être favorables, nous avons un bon tiers qui était contre, et 2 commerces qui ne se sont pas positionnés. Par contre, au terme de cette expérience, nous leur avons demandé s'ils étaient favorables à cette réouverture en période hivernale, les commerçants émettent un avis favorable, en tout cas sur les 39 du Piétonnier, de la rue Etienne Lenoir et la rue Léopold : ils sont 24 sur 39 et nous avons 15 commerçants qui sont contre. Evidemment beaucoup sont venus avec la suggestion : « il faut laisser les véhicules stationner », « avoir accès à nos commerces »... je ne suis pas forcément pour mais cela pourrait se justifier pour certains commerces comme les pharmacies, de pouvoir permettre aux gens d'être au moins déposés, pour pouvoir aller chercher leur médicaments et repartir par la suite ; la même chose pour les coiffeurs, par exemple pour les personnes âgées. En tout cas les commerçants étaient très demandeurs pour avoir au mois un stationnement en zone « 15 minutes », ou pour les personnes PMR. Nous avons posé la question pour savoir s'ils avaient constatés une augmentation du nombre



de passants dans le piétonnier durant cette expérience, la réponse est « non », majoritairement « non ». Après, il y a un quart qui admet tout de même une augmentation de fréquentation et un quart qui est sans avis.

Durant cette expérience, avez-vous eu le sentiment de plus de sécurité ? C'est peut-être le point important pour le volet « commerçant » ; je ne veux surtout pas faire une généralité par rapport aux riverains et aux usagers, mais les commerçants, eux avaient le sentiment de plus de sécurité. Ce sentiment est lié au fait qu'il y a quand même beaucoup de cellules vides dans le piétonnier, que l'éclairage n'est pas toujours optimal, et qu'en hiver à partir de 16h30 - 17h30 il fait sombre, et le fait d'avoir des véhicules qui circulent à fréquence d'un par minute leur apportait un sentiment de sécurité. Et cela toujours par rapport aux commerçants, nous leur avons demandé comment ils avaient vécus l'expérience : plus de la moitié a trouvé cela intéressant et à renouveler, certains l'ont trouvée sans intérêt, 3 commerçants l'ont trouvée nuisible pour le commerce, et 1 commerçant était sans avis.

Le nombre de clients a-t-il augmenté ? Vous voyez que non.

- 3) La troisième enquête que nous avons effectuée c'est un sondage auprès des riverains. Nous avons déposé dans les boîtes aux lettres de chaque riverain du Piétonnier un courrier de l'Administration communale avec un formulaire. Ils avaient un mois pour répondre et retourner le formulaire auprès de l'Administration communale. Nous avons laissé le temps suffisant, nous avons fait en sorte de couvrir le maximum de riverains, tout le monde a reçu ce courrier. Mais nous avons eu très peu de retours. Donc nous avons 21 personnes qui ont répondu au sondage, dans ces 21 personnes, cela compose 12 familles, parce que dans certaines familles ils étaient plusieurs à répondre. C'est très peu, est-ce qu'ils se sont sentis concernés ou pas, je ne sais pas mais en tout cas ils ne sont pas vraiment exprimés sur la question.
- 4) Le sondage suivant était pour connaître la position des clients qui utilisent le Piétonnier, la rue Etienne Lenoir et la rue Léopold. Nous avons demandé aux commerçants de mettre un petit formulaire sur lequel les clients étaient invités à donner leur avis, pour ou contre. Il faut savoir que 703 réponses ont été récoltées, la majorité est défavorable. C'est vraiment une grosse différence entre les commerçants et les usagers, les chalands et les clients. Maintenant, c'est relatif car il y a certains commerçants qui ont des positions très tranchées sur la question ce qui peut inciter le client à être favorable ou non, suivant le ressenti que le commerçant laisse paraître. Même si 76% sont défavorables, par exemple chez Rosa & Cætera, nous avons 38 personnes qui étaient favorables pour 7 qui étaient contre, alors que la majorité va vers l'autre tendance.

Monsieur le Bourgmestre intervient pour revenir sur le fait que 76 % sont défavorables et il demande à quoi ils sont défavorables ; ce à quoi répond Mme FLAMMANG que c'est la différence entre le commerçant et le client, c'est une tendance complètement différente et qu'ils sont défavorables à la réouverture du Piétonnier, à la circulation, ils veulent garder un Piétonnier.

- 5) La dernière enquête était sur le marché hebdomadaire. Nous avons sondé 227 personnes les jeudis 08 et 15 mai 2014. Nous demandions s'ils étaient originaires ou non de la Commune d'Arlon. Ils sont 70% originaires de la Commune et 30% sont domiciliés en dehors de la Commune. Il y avait 60 hommes pour 40 femmes. Seulement 39% est favorable à la réouverture du Piétonnier. De nouveau si nous reprenons le volet chaland - client qui fréquente le centre-ville, le piétonnier ou le marché hebdomadaire, ils souhaitent conserver un piétonnier, contrairement à l'avis peut-être moins tranché mais favorable des commerçants. Il est clair que c'est bien d'avoir l'avis des commerçants, je peux l'entendre, mais la Ville elle est à tout le

monde, elle est à ses citoyens, elle est à ses riverains, elle est à ses commerçants, et elle est aussi à ses usagers et à ses chalands. Donc il faut à un moment donné prendre une vue d'ensemble.

- 6) Madame FLAMMANG dit ses conclusions : Comme je l'ai dit il y a deux avis divergents qui apparaissent entre les commerçants et les usagers du centre-ville. Il faut relativiser les résultats obtenus car la clientèle est parfois influencée par certains commerçants qui ont un avis très marqué. Cette enquête apporte un regard sur un point de vue d'ensemble mais pour moi, ne permet toutefois pas de tirer des conclusions fermes et définitives. Force est de constater le peu de retour des riverains, est-ce un désintérêt par rapport au sujet ou est-ce que la formule de sondage utilisée était inadéquate ? C'est une question à se poser.

Ces conclusions résultent d'une expérience un peu précipitée comme je l'ai dit au départ, je pense que la demande venait de l'A.C.I.A., on parlait des travaux, de la saison hivernale, cela a été amorcé très vite. D'ailleurs un projet qui devait démarrer, je pense en novembre, a démarré finalement en décembre parce qu'il y a avait la grosse question de sécurité, est-ce qu'on aménage le Piétonnier pour permettre cette circulation ? Les choses ont démarrées très précipitamment, est-ce que les gens étaient prêts à cette réouverture ? Le projet de rénovation n'était annoncé que pour printemps 2015. Fallait-il rouvrir pour cette période-ci ou non ? Je trouve qu'il serait bon de resonder la clientèle, en tout cas nous ne pouvons pas nous baser sur cette première expérience. Et finalement, personnellement, je ne pense pas que la question de réouverture hivernale du Piétonnier doive entraver l'avancement des travaux de rénovation. Elle me semble d'ailleurs prématurée. La rénovation doit de toute façon être étudiée pour pouvoir recevoir quotidiennement, et cela c'est important, des véhicules et des gros véhicules lourds, aux heures de livraison. Le Piétonnier, effectivement le matin et le soir reçoivent des petits véhicules, mais surtout des gros véhicules. Dès lors pour la sécurité des usagers, et surtout des enfants, il me semble primordial de laisser une priorité aménageable ? Il s'agit là d'une question de sécurité, mais maintenant est-ce qu'il faut rouvrir, est-ce qu'il ne faut pas rouvrir ? Je pense que ce n'est pas la question maintenant. Ce que je peux dire au niveau du plus important c'est cette fréquentation des véhicules de livraison et concevoir une zone suffisamment solide pour recevoir les véhicules tant sur l'axe voirie que sur les trottoirs. Parce que même si on invite les livreurs à se mettre sur l'axe central, on le voit bien maintenant, les véhicules sont tout le temps sur les trottoirs. Et si ce n'est pas anticipé, on pourra toujours verbaliser, mais les trottoirs ne vivront pas le temps nécessaire.

M. MAGNUS remercie Mme FLAMMANG pour cette présentation.

Il explique la proposition du Collège : « d'importants travaux vont commencer le 1<sup>er</sup> octobre à la rue Netzer. Cette rue sera donc souvent fermée à la circulation même si nous avons essayé, avec l'auteur de projet et l'entrepreneur, de faire en sorte que ce soit le moins souvent fermé possible. Mais à partir du moment où nous rénovons tout l'ensemble de la route, sur toute sa largeur, il est évident que le passage devient difficile. Et donc pour essayer de régler en partie les problèmes de mobilité nous proposons de rouvrir la Grand-rue à partir du 1<sup>er</sup> octobre, et ce toujours dans le sens qu'on lui connaît aujourd'hui, c'est-à-dire de chez « Kessler » jusqu'au Carrefour. Cela permettrait éventuellement aux parents de déposer plus facilement leurs enfants à l'école Notre-Dame, et de faciliter la circulation dans ce sens là. Certains auront peut-être dans l'idée de venir déposer leurs enfants au lieu de prendre dans le sens par lequel ils le prenaient actuellement dans la rue Netzer, de faire le tour de la Ville pour entrer par un autre accès s'ils veulent déposer leurs enfants plus près, si non ils déposeront les enfants aux alentours de la place Léopold, je crois que là aussi le circuit est sécurisé.

Donc, le Collège propose cette année de rouvrir le Piétonnier pour les raisons que je viens de vous expliquer, et d'attendre. On a entendu dans l'étude de Mme FLAMMANG que les choses ne sont pas très claires, il y a des pous, il y a du contres. Les chalands disent majoritairement « oui il faut fermer », les commerçants ; à une très faible majorité disent « oui il faut ouvrir ». On doit laisser encore, en tout cas une bonne partie de cet hiver qui je l'espère vers la fin de l'hiver ou le début du printemps vont voir arriver les premiers travaux dans la Grand-rue, qui commenceront à ce moment-là dans le fond, près de la place du marché aux fleurs, de manière à pouvoir faciliter cette circulation. Pour la petite histoire, nous avons ouvert aujourd'hui les fardes avec les différentes offres de prix, donc, cela avance au niveau de la Grand-rue. Voilà les informations qu'on voulait vous donner avant de vous céder la parole ».

Mme J. DENIS demande à Mme FLAMMANG si elle a mis une équipe en place pour interroger elle-même les chalands plutôt que de faire faire cette enquête via les commerçants. Elle dit qu'elle ne trouve pas cela particulièrement honnête dans le sens où les commerçants peuvent influencer « le vote » des gens. Elle dit que c'était vraiment criant, il y a des gens qui ont votés des choses différentes en fonction du commerce dans lequel ils ont été. Elle propose dans le futur de mettre éventuellement une ou deux équipes en place et peut-être pas durant les temps de midi où il y a les étudiants, qui eux ont évidemment envie d'avoir un piétonnier, ce qui est compréhensible ».

Madame FLAMMANG répond qu'ils se sont inspiré de la pharmacie KIEFER et qu'ils demandaient l'opinion des gens sous forme d'un cahier, ça lui semblait bien mieux au départ et c'est après en analysant les conclusions que ça s'est avéré pas très bien pour certains commerces. Le sondage, ils l'ont fait uniquement auprès des usagers du marché hebdomadaire et ces résultats sont défavorables en tout cas pour les usagers du marché hebdomadaire. Elle ajoute qu'au terme des travaux, quand le piétonnier sera complètement refait et qu'il sera beau et agréable les avis risquent encore de changer et de diverger par rapport aux sondages qu'on a effectué là ou encore aux sondages qu'on pourrait effectuer au terme de la réouverture de cet hiver. Donc ce sont des choses à prendre en considération et effectivement s'il y a des sondages à réaliser auprès des usagers et de la clientèle elle se fera par le biais de l'équipe et non plus par le biais d'un document à disposition des commerçants.

M. MAGNUS remercie Mme FLAMMANG et donne la parole à M. CASTAGNE : Il demande si il serait possible, une fois qu'on est à la Poste, plutôt que de descendre à droite, reprendre la rue Piétonne; car ceux qui vont descendre de la rue ils vont arriver et prendre la petite ruelle qui rattrape la rue des Déportés et ça va être le bouchon.

M. MAGNUS indique qu'il risque d'y avoir un croisement de ceux qui viennent de la Grand-rue et ceux qui viennent de la rue de Dexia. Il dit qu'il y aura de temps en temps des croisements, comme ailleurs.

Monsieur TRIFFAUX précise que le jour du marché, les voitures qui entrent dans le piétonnier ne peuvent aller que jusqu'à la rue Etienne Lenoir et doivent nécessairement aller par-là, et les voitures qui viennent par la rue de la Poste doivent descendre par la rue Etienne Lenoir aussi.

M. GAUDRON prend la parole : il remercie, au nom du groupe Ecolo, le fait d'avoir eu des résultats d'enquête. C'est une sollicitation que le groupe Ecolo avait faite au moment où l'ouverture du Piétonnier avait été évoquée. Il dit que cette enquête mérite d'être approfondie, voir rééditée. Il retient différentes choses vis-à-vis de cette enquête :

La première au niveau des riverains : Si les sondages doivent être réédités, il pense qu'il faut aller au-delà des riverains du Piétonnier eux-mêmes, car l'ensemble des habitants de ce quartier centre-ville est concerné par l'utilisation au jour-le-jour de ce Piétonnier et il lui semblerait intéressant d'ouvrir ce sondage plus largement à l'ensemble du quartier. Il dit qu'il est possible de faire dire ce que l'on veut avec les chiffres, si les influences, les billets existent dans les enquêtes, il en aurait peut-être dans la manière dont ont répondu les personnes dans les commerces. Il dit que l'on trouve cela dans d'autres types de sondages et qu'il serait étonné d'apprendre qu'on n'influence pas un autre des ses parents dans un commerce. Il retient un chiffre : c'est le 75 %, il dit que c'est le seul chiffre qui se démarque très nettement dans cette enquête. Ces 75% d'utilisateurs du Piétonnier sont contre une réouverture. Et il entend que les commerçants sont pour, il voit plutôt qu'ils sont partagés. Il pense que si les commerçants voient ce genre d'informations cela va peut-être faire évoluer l'idée de certains; car si les usagers, chalands qui viennent dans le centre-ville sont 75% à ne pas vouloir de cette réouverture du Piétonnier, on peut penser que le nombre de personnes que l'on trouve déjà un peu insuffisant sera encore plus réduit puisqu'ils ne viendront pas par la suite vu qu'ils sont 75% à être défavorables. On voit que l'influence est moindre au niveau des études qui ont été menées au niveau du marché hebdomadaire du jeudi. Même si on n'arrive pas à 75%, on a à nouveau un chiffre très marqué en faveur du maintien du Piétonnier. Il pense que tout ceci invite à la prudence au niveau de cette réouverture. Au niveau du groupe Ecolo ils ont toujours évoqué le fait qu'à priori ils étaient favorables à un maintien du piétonnier mais que, si malgré tout les études démontraient qu'une majorité large des usagers du Piétonnier étaient pour, ils étaient prêts à revoir leur position. Il dit qu'on voit, à priori et même à posteriori de cette étude que ce n'est pas le cas. Il invite le Collège à la plus grosse prudence quant à la réouverture éventuelle du Piétonnier.

M. TURBANG se demande si les commerçants n'auraient pas réagi par rapport à la clientèle ou peut-être leurs chiffres d'affaires qui auraient augmentés. Il demande si le fait d'ouvrir aux véhicules ne serait pas gagnant pour le commerce.

M. MAGNUS répond que 5% ont vu leurs chiffres d'affaires augmenter et 5 % l'ont vu diminué.

M. MANIGART prend la parole, il désire savoir où cela en est quand à l'apport du parking lorsque les maisons seront détruites ?

M. MAGNUS répond qu'ils ont eu des bonnes nouvelles depuis quelques jours, ce n'est pas encore revenu de la Région Wallonne mais ce sera incessamment sous peu. Il a eu le gestionnaire en ligne qui a demandé s'ils avaient encore des commentaires à faire, il a répondu que non. C'est donc parti des Finances au Cabinet, du Cabinet cela retourne à l'Administration, et de l'Administration cela va leur revenir. Il poursuit : « donc ce sera l'accord par lequel la Région Wallonne nous donnera son accord pour que nous attribuions le marché à WANTY, puisque c'est WANTY qui a été choisi. Une fois que nous avons ce document, nous l'enverrons à WANTY et à ce moment-là nous verrons bien dans quel délai ils feront les travaux. J'espère qu'ils le feront le plus rapidement possible ». Monsieur MAGNUS demande à M. MANIGART s'il a répondu à toutes ses questions et M. MANIGART revient à sa première question en expliquant qu'il y a quand même un malaise important, il parle notamment d'un article de presse récent parlant de taxes sur les enseignes. Il propose pour les futures implantations de prévoir une exonération sur les enseignes pour une période de 2 ou 3 ans, le temps de présenter leur établissement.

M. MAGNUS lui demande de rappeler cela lors de l'établissement du budget afin de voir d'abord quel serait l'impact sur le budget et dit qu'il ne peut rien promettre pour le moment.

Mme GOFFINET explique qu'au départ la taxe sur les enseignes est faite pour percevoir de l'argent, mais c'est aussi pour réguler afin d'éviter que cela ne soit pas « Las Vegas » « étant donné que certains types de commerces et certains types de restaurants, ont vraiment tendance à décorer leur devanture.

Mme CHAMPLUVIER intervient et explique son inquiétude quant à la déviation des véhicules : « Si on dévie les véhicules (les parents viennent déposer ou rechercher leurs enfants) par le Piétonnier, cela risque d'être vraiment vite très encombré, il y a le monument qui est situé au bout de la rue Etienne Lenoir...j'ai peur que cela fasse fuir les derniers chalands qui se promènent là pour se détendre ». Elle propose de faire une enquête auprès des parents pour voir si on ne sait pas les déposer quelque part et organiser des rangs...

M. MAGNUS répond qu'effectivement le mieux est de les déposer à la Place Léopold, mais qu'il y a des petits enfants où les parents voudraient les déposer plus près.

Mme CHAMPLUVIER confirme que dans ce qu'elle vient d'expliquer, les rangs se faisaient bien en dehors de l'école.  
M. MAGNUS : « Tout ceci a été discuté lors de réunions de chantier où ont participé l'Echevin de la Mobilité et l'Echevin des Travaux, et avec la Direction de l'école. Nous n'avons pas fait cela dans notre coin ».

M. GAUDRON intervient par rapport à ce qu'a dit Mme CHAMPLUVIER et dit aller dans son sens. Il se demande si il a été tenu compte d'un double engorgement devant la Commune, avec d'une part tous les parents qui viennent le matin à l'Ecole du Centre (où il y a déjà une tendance à avoir des bouchons) ; si vont encore se rajouter de nombreux parents qui viennent dans le Piétonnier pour aller à l'INDA, il se demande si on ne va pas vers une vraie catastrophe dans cette rue.  
Il y a aussi un élément que M. GAUDRON désire mettre en avant par rapport à l'avenir du Piétonnier. Il a repris une étude qui s'appelle « Zoom sur le centre-ville d'Arlon et son évolution commerciale » qui a été présentée le 11 juin 2012 et qui a été très bien faite par l'asbl « Arlon centre-ville ». Il invite l'ensemble des membres du Collège à consulter cette étude. Il n'a plus les chiffres exacts mais c'est une étude qui a été menée auprès de 3.000 Arlonais. Il explique qu'en page 3 une matrice de satisfaction très intéressante montre que dans les choses à maintenir dans Arlon il y a deux priorités pour les utilisateurs :

- 1) Les Stewards urbains, à savoir le personnel de l'asbl « Arlon centre-ville »
- 2) L'accès piétons au centre-ville

Pour M. GAUDRON cela lui semble confirmer les chiffres évoqués plus tôt.

M. MAGNUS remercie M. GAUDRON pour son intervention.

M. KROËLL demande pourquoi on ne fait pas passer les parents par l'accès arrière de l'INDA.

M. BALON répond : « Depuis onze ans, je dis onze ans car c'est le départ du premier plan Escargot qui est devenu le plan Mercure ; c'est-à-dire la sécurité des étudiants à partir des lieux de transports, en l'occurrence la gare d'Arlon qui est doublée d'une gare de TEC. Pour rappel, cette discussion a eu lieu chaque fois que nous avons fait une voirie avec exactement les mêmes arguments. On a d'abord fait le chemin de la gare, la rue Francq, la rue Général Molitor, ensuite la première

phase de la rue Netzer, et maintenant la deuxième phase de la rue Netzer. De l'autre côté, vers les autres écoles on a fait la rue Goffaux, le double rond-point de l'Espace Sesmara, le piétonnier vers la gare et la Coulée-verte. Tout cela rentre dans ce plan de sécurité des étudiants vers nos écoles, qu'elles soient du réseau de l'enseignement subventionné ou du réseau de la communauté française. Chaque fois on m'a dit « ça va être l'enfer ». Et douze ans plus tard on est à la dernière tranche des travaux, il y aura bien pendant neuf mois des embêtements, comme il y a eu ailleurs, et si quelqu'un arrive à amener les enfants par hélicoptère dans l'INDA... 2.250 élèves je le rappelle, à mon avis ça ira mieux ! ».

M. MITRI intervient par rapport à la remarque de M. BALON : « Il est certain que fermer une rue comme la rue Netzer en plein Arlon ne peut se faire sans inconvénient pour tout-un-chacun. Je pense que c'est une évidence. Pour trouver la solution la plus adéquate pour les citoyens afin qu'ils soient le moins dérangés, il y a eu des réunions multiples et plénières, et ce avec les auteurs de projet, la société qui a eu le marché, les conseillers de mobilité, la Police. Ce que nous vous proposons c'est la solution qui a été concertée avec les différents partenaires de la mobilité dans la Ville, que ce soit au niveau du TEC, au niveau de l'école ou au niveau de nos conseillers de mobilité pour prendre une décision la plus adéquate. Et cela, même y compris l'ouverture de la rue piétonne dans le but de faciliter la fluidité, que ce soit au niveau de l'école ou au niveau de la circulation vers les autres axes de la Ville, parce que les parents qui veulent éventuellement s'arrêter au niveau de la rue Etienne Lenoir à condition évidemment que la circulation revienne à 20 à l'heure comme elle a été mise ; et à ce moment là déposer les enfants qui prennent la rue Etienne Lenoir pour rejoindre leur école. Tout comme d'autres enfants qui vont venir de la place Léopold pour rejoindre le trottoir qui sera toujours ouvert du côté de l'INDA. Toutes ces possibilités selon les deux phases seront réalisées au niveau des travaux pour faciliter l'accès à l'école et aux commerces qui se trouvent dans la Ville. Je ne pense pas que l'engorgement peut être un élément significatif pour aggraver la situation. Cela a même été étudié par la Police pour voir si le nœud sera vraiment au niveau de l'entrée de la rue piétonne, il semble que non. Evidemment nous attendons et nous verrons. Mais la solution proposée est la plus adéquate pour résoudre ce problème inévitable pendant la fermeture d'un axe très important pendant 4 à 5 mois. Nous espérons que les conditions climatiques seront bonnes, les travaux seraient ainsi, dans l'intérêt de tout le monde, plus courts ».

M. BALON ajoute qu'une lettre a été faite par M. MITRI, M. TRIFFAUX et lui-même pour que tous les parents sachent ce qu'il va se passer et leur conseillant de s'arrêter place des Chasseurs Ardennais, de prendre l'avenue Tesch.

M. SCHUSTER a une question concernant les travaux qui débiteront début 2015 à la Grand-rue. Il désire savoir si le Collège sait déterminer si ce sera une zone 20 ou une zone 30.

M. MAGNUS répond que pour le moment le Collège n'a pas décidé. Il explique qu'il a été décidé de rouvrir afin de résoudre pour l'instant un problème de mobilité (parce qu'il n'y a pas que l'école). Il n'y a pas de position claire, nette et tranchée par rapport aux questions que l'asbl « Centre-ville » a posées. Peut-être un peu plus du côté des chalands mais pas du côté des commerçants. Il y a deux raisons pour refaire éventuellement une enquête par la suite. Il dit que le Collège verra bien comment les choses se présentent mais aujourd'hui ils n'ont pas encore pris de décision car les éléments qu'ils ont pour l'instant ne le permettent pas.

M. SCHUSTER répond que d'après les conclusions de Mme FLAMMANG qui suggère les gros véhicules lourds, cela va évidemment positionner l'assiette de la rue et évidemment le coût.

M. MAGNUS répond que le cahier des charges a été fait pour la Grand-rue.

M. MITRI précise que si maintenant ou même dans le futur un autre Collège décide la réouverture, que ce soit possible, cela est pris en considération dans le cahier de charges.

M. SCHUSTER a une autre question concernant le piétonnier actuel, à propos des trois réverbères cassés qui sont protégés par des barrières Nadar. Il dit trouver cela minable et dangereux (étant donné les fils électriques, dont on ignore s'il y a du courant ou pas). Il trouve cela inesthétique et demande à ce que cela soit enlevé vu que c'est cassé.

M. MAGNUS est d'accord et informe qu'il a déjà posé la question. On lui a répondu que des nouveaux réverbères sont commandés et qu'ils les attendent incessamment sous peu.

Mme GOFFINET intervient en ajoutant qu'il y a une opportunité de retenter l'ouverture du piétonnier et pense qu'il est nécessaire à la gestion Centre-ville de continuer ses enquêtes pour pouvoir les mettre en rapport avec l'expérience de l'année passée ; et sans doute lorsque la Grand-rue sera complètement réhabilitée, également d'attendre un peu pour refaire une enquête et avoir toutes les informations afin de pouvoir décider en ayant connaissance de tous les éléments.

*Le Conseil communal, à l'unanimité des 27 membres présents, décide de prendre acte des résultats présentés.*

+ + +  
Madame Marielle FLAMMANG sort de séance  
+ + +

+ + +  
MM. BROZAK Philippe et M. LEJEUNE Michel de l'AIVE entrent en séance  
+ + +

**3. TRAVAUX COMMUNAUX : En présence des auteurs de projet (AIVE) - conclusion du travail effectué dans le cadre de la problématique des caves inondées rue de Bastogne et rue des Deux Luxembourg**

M. le Bourgmestre accueille les deux auteurs de projet de l'AIVE, en s'excusant du retard causé par les débats des deux points précédents au sein du Conseil communal.

M. le Bourgmestre passe d'abord la parole à M. l'Echevin André BALON pour resituer le contexte, même si tout le monde se rappelle fort bien de cette pluie exceptionnelle, il a encore devant lui l'article du journaliste qui était véritablement parlant et qui insistait sur le fait que ces pluies n'avaient plus été telles à Arlon depuis 38 ans.

M. l'Echevin BALON rappelle cette pluie du 28 juillet 2014, il est tombé 55 litres au m<sup>2</sup> en 2 heures de temps dont 44 litres le premier quart d'heure, ce qui a créé des trombes d'eau plus que conséquentes. Il poursuit : « La Ville d'Arlon a organisé quelques jours après une réunion pour voir ce qui s'était passé à quatre endroits bien précis. Celui dont on parle aujourd'hui se trouve à la Place de l'Yser, la presse en a fait largement écho, au pied de la route de Bastogne, là aussi il y a eu quelques petits problèmes, ainsi

que du côté du Waschbour. On a donc réuni à la fois la Province qui s'occupe des cours d'eau, le Service Public de Wallonie (anciennement appelé le MET), l'AIVE et la Ville d'Arlon. Il y a encore un endroit qui n'a pas été cité et qui est le barrage fait par notre ami « Le Castor » qui avait cédé, ce qui a créé des embêtements du côté du DELHAIZE. Toute une série d'études ont été décidées et elles sont en train de se dérouler, on en connaîtra les résultats au fur et à mesure qu'on les obtiendra et en même temps les décisions qu'il faudra prendre pour que à l'avenir ça ne se reproduise plus, mais voilà déjà les premières décisions concernant en tout cas le réseau d'égouts de la rue des Deux Luxembourg et de la rue de Bastogne. Il y a eu un petit incident mais heureusement sans trop d'importance sur le réseau d'égouttage entre la rue Godefroid Kurth et la rue du 10<sup>ème</sup> de Ligne, il y a eu de fortes émanations donc les pompiers sont intervenus, également notre département technique, car quelques personnes ont été incommodées et ont vomi, mais tout semble être rentré dans l'ordre, c'est arrivé vers 18h30-19 heures et maintenant tout va bien, donc voilà un incident qui se termine. »

Les auteurs de projet de l'AIVE prennent la parole :

M. BROZAK présente les résultats de la tendance qui se dégage de l'analyse de la situation qu'ils ont faite sur la problématique des inondations qui se sont produites et qui se sont faites de manière régulière auprès de la rue de Bastogne et de la rue des Deux Luxembourg. Il montre d'abord la localisation du problème, même s'il est bien connu pour tout le monde, et les faits qui avaient été constatés donc principalement ce qui est entouré dans le cercle rouge, la localisation des caves qui sont majoritairement sollicitées ou en tout cas mises sous eau suite à la prise en charge du réseau qui provient à la fois de la rue des Deux Luxembourg et qui descend de la rue de Bastogne.

Dans ce cadre là la commune a commandé une étude à l'AIVE, qui a trouvé confirmation au travers de la décision du Conseil communal du 31 août 2012 et la signature de la convention qui a suivi au mois de septembre.

Dans ce cadre là on a mené des études de façon simultanée sur deux points précis, qui vont être détaillés un à un :

- 1) On a envisagé dans un premier temps la protection individuelle de l'ensemble des maisons dont on va parler
- 2) puis de restructurer aussi la réfection au stade de l'ensemble du sous-bassin concerné, le sous-bassin concerné apparaît à l'intérieur du périmètre rouge qui est repris sur la carte.

La solution ponctuelle pour chaque habitation a été appréhendée au travers d'un marché de services qu'on a lancé vis-à-vis de candidats de bureaux d'études etc... et dans lequel on leur a demandé toute une série de prestations à prévoir, à savoir dans un premier temps un état des lieux contradictoire de l'ensemble des bâtiments qui seraient concernés, des relevés altimétriques de la localisation de l'ensemble des installations des bâtiments, et ce en relation avec le profil d'Arlon de la canalisation qui est connu puisqu'on avait déjà quelques informations au niveau des chambres de visite etc... et du réseau à cet endroit là ; d'imaginer des solutions techniques individuelles donc c'est-à-dire maison par maison pour proposer une solution qui puisse permettre d'éviter qu'on ait des retours, des mises en charge, et des retours dans les caves quand le réseau d'égout se met en charge. Il y a aussi le fait d'avoir une estimation budgétaire de ce que pouvait représenter ce genre d'investissement. A la suite de la désignation du bureau d'études il y avait eu une réunion avec les riverains etc..., où ont été invités tous les gens de la zone qui a été montrée tout à l'heure à se manifester et à faire savoir s'ils avaient eu des problèmes de mise en charge et d'inondations dans les bâtiments. Suite à quoi ils ont reçu 26 formulaires de personnes de ces habitations qui ont connu des problèmes. Et donc le bureau d'étude a été orienté dans ces investigations sur les maisons qui avaient précisé qu'elles étaient régulièrement ou à l'occasion inondées par



les fortes pluies. Le résultat de ces investigations a été déposé ici à l'Hôtel de Ville et a été présenté au Collège communal fin du mois de juillet. Brièvement, la solution à mettre en place, compte tenu du fait de la position de raccordement etc..., c'est de placer un clapet anti-retour pour éviter que la mise en charge du réseau ne débouche et ne remonte dans les canalisations avec, combiné à ça, un volume de rétention individuelle sur le bâtiment parce que si on n'installait pas ce volume de rétention individuelle, les gens risqueraient de s'inonder eux-mêmes de par la fermeture du clapet. Donc ça devrait à la fois pouvoir permettre l'évacuation des eaux qui sont récoltées par la toiture du bâtiment ou en tout cas stocker ces eaux-là tant que le réseau permette la vidange de ces dispositifs. Le tout a été estimé à une somme de l'ordre de 20.000 euros par bâtiment pour les travaux, il faut voir que la localisation au niveau de la rue des Deux Luxembourg et le bas de la rue de Bastogne, on est avec des trottoirs avec éventuellement des impétrants etc..., mais ce n'est pas très facile de réaliser ce genre de chose, et on arrive donc à des coûts qui ne sont pas négligeables. En multipliant le prix unitaire par le nombre de maisons on arrive à une somme estimée à 500.000 euros. Parallèlement à cette étude particulière qui avait été menée, on a ensuite effectué une étude à l'échelle du bassin contributif, celui évoqué tout à l'heure, et là ça a pris plusieurs étapes, on a d'abord refait un relevé topographique de l'ensemble des ouvrages sur le réseau c'est-à-dire des chambres de visite avec une caractérisation. M. LEJEUNE montre une fiche d'acquisition de données que l'on demande de faire remplir etc... par le contestataire. Associé à ça, il y avait aussi une opération de curage de réseau et d'endoscopie pour en vérifier le bon état, le tout a donné comme résultat, en deux phases, en ayant pour la première phase ce qui constitue principalement la rue de Diekirch et le haut de la rue des Deux Luxembourg la deuxième était tout le reste du bassin, on a ainsi de la sorte pu caractériser à peu près 12km et demi de canalisations, près de 400 ouvrages pour un coût de l'ordre de 75.000 euros. Cela fait que ces opérations de curage ont permis d'extraire 82 tonnes de déchets qu'on a sorti de ces réseaux, ce qui revient plus ou moins à 7 ou 8 tonnes du km de déchet à enlever. Depuis que l'on pratique ce genre d'opération, on peut constater qu'on a à peu près des caractéristiques et des statistiques, similaires parfois, ça veut dire aussi que ce volume là était un volume de déchets. Donc cela n'a pas fait de tort d'aller curer les canalisations.

La deuxième phase qui avait été notifiée en 2013 s'est terminée en mars 2014, on en a donc reçu à l'époque l'ensemble des données et on a pu commencer à implémenter le logiciel de modélisation. Parallèlement à ça on a pu aussi effectuer quelques campagnes de débitmètrie. Cela permet par après de caler le modèle et de vérifier ce qu'on a trouvé comme résultat au niveau du modèle ; on installe des débitmètres et on mesure les volumes d'eau en fonction de la pluviosité qui est mesurée. A la suite de quoi on implémente le modèle mathématique, pour ce faire M. LEJEUNE montre une représentation de ce que ça donne sur le plan, sur lequel on peut constater des légendes de couleurs différentes (jaune, vert, rouge ou bleu) où ce sont des chambres de visite du modèle, on va les caractériser avec l'ensemble des éléments qu'on a été chercher et mesurer sur place, ça permet par exemple de sortir et de mettre en avant le profil en long. Le profil en long en surligné rouge représente l'égouttage de la rue des Deux Luxembourg et du bas de la rue de Bastogne, il en montre quelques-uns, pour expliquer simplement que les deux traits en mauve représentent la partie inférieure et supérieure des tuyaux, le trait vert supérieur représente le terrain naturel, le niveau de la route, du tarmac etc... et tous les petits traits verticaux et double traits sont des chambres de visite sur le réseau. Quand on fait les modélisations on part du principe d'une méthodologie qui est bien établie et qui est reprise dans une norme. Cette norme prévoit par exemple que l'on peut utiliser des profils de pluie un peu différents, on caractérise les différents types de profils de pluie par ce qu'on appelle une période de retour. Une période de retour d'un an, ce qui veut dire que c'est une de pluie que l'on peut rencontrer tous les ans, par exemple, on voit que pour une période de retour d'un an on dit qu'en zone rurale le système doit fonctionner. A partir du moment où on va augmenter en exigence on va se

retrouver avec des pluies dont la période de retour va être de plus en plus longue. On parlait tout à l'heure de 38 ans comme la pluie d'orage qu'on a connue au mois de juillet, les éléments qui permettent de dimensionner ou en tout cas de permettre de faire tourner le modèle partent sur des périodes de retour de 10 ans. C'est donc ce modèle de profil de pluie-là que l'on va appliquer dans les simulations hydrauliques qui vont être réalisées maintenant.

M. BROZAK tente cette expérience et montre ce que donne la simulation. On applique sur le modèle toute la zone dont on parlait tout-à-heure, on fait pleuvoir sur le réseau au niveau de la modélisation hydraulique et on regarde comment se comporte le réseau par rapport à cette simulation. Donc on fait pleuvoir sur le réseau et on regarde comment ça fonctionne. On peut constater la mise en charge progressive du réseau, on voit que ça monte un petit peu on voit la couleur bleue qui augmente petit-à-petit, puis il tente d'arrêter au bon moment pour montrer ce que ça donne lorsque l'épisode pluvieux est à son apogée dans sa partie la plus importante dans son fonctionnement. Dans sa simulation, M. LEJEUNE a arrêté la pluie à peu près vers le summum de la pluie telle qu'elle a été implémentée dans le modèle : on constate la zone qui est colorée, c'est la hauteur d'eau dans le tuyau, au niveau on voit le bas qui est la route de Bastogne et dans la partie inférieure on a encore un peu d'espace libre entre la partie supérieure du tuyau et le niveau d'eau. Par contre au fur-et-à mesure que l'on remonte dans le réseau on voit que la ligne d'eau à partir d'un certain moment monte plus haut que le niveau du tuyau, ce qui veut dire que là on est véritablement en charge. Et si on va même plus loin, et si on s'était arrêté au bon moment, donc au moment du pic de pluie, on aurait pu constater par exemple que le niveau de l'eau se situe même plus haut que le terrain naturel, c'est-à-dire qu'on voit le phénomène que certains on peut-être déjà pu constater, c'est de voir de l'eau sortir des taques des chambres de visites, des taques qui se soulèvent... et le réseau qui déborde sur la route. Là on est dans la situation critique et puis ensuite, cela revient à la normale au fur et à mesure que la pluie diminue et que le réseau reprend sa capacité de transport. Globalement, ce qu'on peut retirer de ces études : En dehors du fonctionnement hydraulique qui vient d'être démontré, le bassin versant qui est contributif puisque toutes les eaux arrivent vers la route de Bastogne. Il est constitué de 4 bassins versants : celui de la rue des Deux Luxembourg avec la rue de Diekirch, qui est matérialisé en rouge sur la première dia, le deuxième c'est la route de Bastogne, (le réseau qui remonte la route de Bastogne pour venir jusqu'à hauteur de la rue de Diekirch et quelques petits réseaux incidents), la rue Sainte-Croix (à gauche de la route de Bastogne en descendant) et ensuite une petite branche un peu plus bas qui est la rue des Genêts. Le sous bassin contributif le plus important dans l'ensemble de ces 4 sous-bassins est celui de la rue des Deux Luxembourg. Quand on analyse les caractéristiques des réseaux on peut démontrer qu'on a des changements de pente dans le réseau entre la rue des deux Luxembourg et le bas de la route de Bastogne ; la rue des Deux Luxembourg a une pente en moyenne de 2,5 à 3 %, et donc plus on augmente cette pente et plus la capacité de transport des réseaux est importante ; par contre le bas de la route de Bastogne a une pente beaucoup moins importante et se situe entre 0,5 et 1%. Pareil pour tout ce qui est la rue de Bastogne en général, forte pente importante sur la partie en amont, de 4,5% et de nouveau le même profil que sur le point bas puisqu'il y a les mêmes canalisations que celles vues tout à l'heure. Donc clairement la diminution de la pente sur la partie basse entraîne une diminution de la capacité hydraulique des tuyaux et au niveau de la répartition des débits, on l'a souligné, proportionnellement le débit de la rue des Deux Luxembourg est plus important. Heureusement la configuration des réseaux est telle que les points des débits de la rue de Bastogne et de la rue des Deux Luxembourg ne sont pas synchro, tout simplement parce que le bassin de la route de Bastogne est plus petit, donc une goutte d'eau qui va tomber sur le dessus de la route de Bastogne va arriver beaucoup plus vite en bas que celle qui tombera sur le bassin de la rue des Deux Luxembourg ; bassin plus petit, plus imperméabilisé, plus pentu. Et donc une des choses à ne pas faire c'est retarder le débit de la route de Bastogne sinon on va avoir une concordance entre les deux pics de débits et

donc aggraver encore la situation. C'est une hypothèse qu'il ne faut pas privilégier. La capacité hydraulique des deux canalisations de la partie basse de la rue de Bastogne n'est pas suffisante pour reprendre le débit qui a été généré, donc la modélisation de l'exemple qui a été montrée est assez parlante. Autre aspect des choses qui n'est pas rassurant et qui ne va pas arranger les choses, c'est qu'une bonne partie des raccordements particuliers des bâtiments sont situés dans la partie basse des tuyaux, on le voit sur des photos des extraits d'endoscopies qui ont été faites à l'aide d'une caméra dans les tuyaux, où on voit que les tuyaux, en général, des raccordement des particuliers, sont sur la partie basse ; ce qui veut dire qu'à la moindre mise en charge, dès qu'il y a un minimum d'eau qui circule dans les tuyaux, on noie déjà un peu les raccordements des particuliers, donc beaucoup de difficultés pour évacuer les eaux usées via ces raccordements-là. Quelques impétrants ou des réductions de sections à quelques endroits, ce qui peut arriver régulièrement, les gestionnaires ne sont pas nécessairement les mêmes, on a des tuyaux qui traversent les réseaux d'égouts, ce qui provoque un peu des ennuis et peut provoquer aussi des mises en charge par la suite si on voit que, comme vu sur la dia, les dépôts qui se font en amont du tuyau qui traverse la canalisation, ce qui est le même principe que le barrage de « Castor ».

Nos réflexions se sont portées sur deux axes du point de vue de la résolution du problème : il y a l'amélioration de l'hydraulique du réseau aval en modifiant les canalisations, on a vu qu'elle n'était pas suffisante pour supporter l'ensemble, une des solutions est de les remplacer par des canalisations dont les dimensions seront suffisantes pour pouvoir absorber ce qu'on veut. Une autre piste de réflexion c'est d'éviter de tendre à limiter le débit qu'on va faire transiter dans le réseau ; et une des idées est de voir s'il n'y a pas une possibilité d'envoyer les zones de pluie ailleurs, de les contenir d'une manière ou d'une autre plutôt que de les laisser ruisseler et arriver directement dans les réseaux. On parle de décréter la pointe de l'hydro gramme : M. BROZAC montrera tout à l'heure comment se présente un profil de pluie et ce sur quoi on essaye de se pencher quand on veut limiter par exemple les volumes excédentaires dont on estime qu'ils conduisent aux mises en charge des réseaux. De ce point de vue là on peut par exemple imaginer installer un bassin de rétention, on va retenir une partie des eaux pluvieuses dans un bassin qui peut être un bassin d'orage par la suite, soit on essaie de trouver un autre chemin pour ces eaux là en évitant de les faire transiter dans le réseau d'égouttage. L'amélioration hydraulique sera de proposer par exemple de renouveler la partie basse de la rue des Deux Luxembourg. Il faut savoir que le chantier qui y a été mené était principalement orienté au départ sur le fait qu'il fallait solutionner des problèmes qui se présentaient à la rue de Diekirch, on a redimensionné une partie de la rue des Deux Luxembourg, et on a redimensionné l'ensemble du réseau de la rue de Diekirch. Ces gens là ne connaissent plus de soucis mais malheureusement le problème se reporte sur la partie aval et donc n'a pas été entièrement solutionné avec ce qui avait été fait (on a décalé un peu le problème vers l'aval pendant ce qui a été fait), mais ce qui a été fait devait être fait aussi puisqu'il y avait des problèmes en amont au départ. C'est quand on a mis en place des nouveaux tuyaux qu'on s'est rendu compte qu'on accélérât la vitesse des eaux etc... et donc cela créait des problèmes plus bas. Remplacement de la partie aval en plaçant une chute à l'endroit où on a la jonction entre l'ancien et le nouveau réseau à la rue des Deux Luxembourg : suppression des charges singulières puisqu'on a un ouvrage là où on a une réduction, un changement de section etc... qui causent des pertes de charges importantes, la chute permettra de diminuer la vitesse et donc encore d'accroître la différence de temps qu'on va avoir entre le pic des eaux qui vont venir de la rue des Deux Luxembourg comparativement à la rue de Bastogne, des raccordements particuliers forcément on ne va pas toucher au niveau, mais si on abaisse le niveau général de la canalisation principale, ils vont être de la sorte un peu préservés et en tout cas relevés par rapport au niveau d'écoulement du tuyau. Cela fonctionne à la rue des Deux Luxembourg, mais malheureusement à la route de Bastogne on risque d'avoir toujours le problème. La suite des solutions à mettre en œuvre c'est aussi d'améliorer le niveau et la capacité de transport de la canalisation à la rue

de Bastogne, et là on passerait pour un profil en long similaire à celui qui existe pour l'instant mais c'est malheureusement un peu limite dans les facultés d'approfondissement : on a l'arrivée à l'endroit du Waschbour etc... qui est un point obligatoire, et on ne saura pas changer grand-chose dans les niveaux. Bref, on peut solutionner l'affaire en passant avec un diamètre 1200, de ce fait, là on ne solutionne pas non plus le problème des raccordements qui sont situés au point bas, car comme on peut le constater sur la simulation, le tuyau est bien rempli, il n'est pas en charge mais par contre les raccordements particuliers qui sont situés sur le point bas sont toujours plus haut le jour où le tuyau est rempli de la sorte. Donc la solution qui est envisagée à ce moment là c'est d'intercepter tous les raccordements particuliers qui sont mis en charge par la pose d'un troisième tuyau de plus petit diamètre juste le long des maisons et qui ferait office d'égout « particulier », égout qui serait dédié aux seules maisons qui sont situées à droite en descendant la route de Bastogne.

Pour synthétiser, M. BROZAK donne les conclusions suivantes :

Rue des Deux Luxembourg : nouvelles canalisations sur 250 mètres, route de Bastogne : pareil, nouvelles canalisations sur 180 mètres, associé à cela une plus petite canalisation pour récolter les raccordements particuliers de toutes les maisons qui sont à droite, et on aménage aussi les points de jonction entre les différents réseaux, c'est-à-dire l'ouvrage qui existe déjà pour l'instant dans la jonction entre la rue des Deux Luxembourg et la route de Bastogne et la jonction dans le fond avec le collecteur d'eaux usées, dans la partie inférieure.

Il déclare aussi que l'estimation budgétaire à ce stade-ci est de 634.000 euros pour l'ensemble de ces travaux là. Il faut tenir compte aussi que nos réflexions ne sont pas les seules et que on n'a pas finalisé, mais l'idée de limiter le débit en temps est tout de même quelque chose qu'il faudra prendre en compte et on pense que ça devrait faire partie de la mission d'auteur de projet que d'investiguer sur ces problèmes de limitation de débit avant de dresser un projet définitif sur base de ce qu'on donne ici; il y a en tout cas des solutions alternatives qui doivent encore être validées etc...

Il dit qu'il y a déjà des choses qui se sont faites : récemment ils viennent de terminer (où c'est sur le point de l'être) l'égouttage de la rue du Maitrank, où là aussi on passe avec un réseau séparatif, et les eaux pluviales ne sont plus ramenées vers la rue de Diekirch, mais sont aiguillées directement maintenant vers un réseau d'eaux pluviales qui est dédié à cet effet. De la même façon, depuis Callemeyn jusqu'au contournement de la caserne de Pompiers..., il y a tout le réseau, toute la partie eaux pluviales de cette zone là qui est aussi évacuée maintenant du côté de Waltzing. On a donné quelques informations concernant la gestion des eaux pluviales pour la deuxième phase des travaux sur Callemeyn, où là aussi il est préconisé d'évacuer les eaux pluviales du côté de Waltzing plutôt que de les laisser descendre vers la rue des Deux Luxembourg comme c'est le cas actuellement. Egalement la construction d'un bassin tampon puisque là on ne va également pas y arriver autrement pour tamponner une partie de ces eaux là, puisque la capacité du réseau existante de ce côté-là, (il s'agit de la rue du Vallon), ne permettrait pas d'absorber l'ensemble d'un plein coup, il faudra également construire un bassin de rétention. On a déjà donné aussi quelques informations pour l'instant sur le terrain qui est situé à l'arrière de chez « Les Frères », ce qui est une zone rouge au plan de secteur, il n'est pas impossible qu'à un moment donné il y ait un jour des constructions à cet endroit là. Et qui dit construction dit imperméabilisation etc... et aujourd'hui on sait que si on vient imperméabiliser des mètres carrés à cet endroit là on risque d'aggraver une situation qui n'est déjà pas brillante. Et donc clairement il y aura des dispositifs de retenue d'eau de pluie à prévoir si un jour ou l'autre un projet d'urbanisation devait se faire à cet endroit là.

Il continue en parlant de la limitation de débit par bassin de rétention. Il dit qu'ils ont quand même regardé ce que cela pouvait être et

on voit qu'on devrait pouvoir s'en sortir en recréant un bassin. Evidemment la localisation qui est montrée là est une localisation théorique pour le modèle ; il y a des bâtiments qui sont construits à cet endroit et on ne saurait évidemment pas les mettre à l'endroit où sont les bâtiments, mais c'est une réflexion théorique qui est faite ici, on arrive avec un bassin de 375 m<sup>3</sup> mais ce ne sera pas suffisant non plus pour la route de Bastogne.

Il passe ensuite à l'hydro gramme, qui est principalement la pointe de pluie, vraiment dans le profil de pluie il y a un moment donné une pointe « orage », et une pointe importante qui donne une forte intensité sur une durée plus faible que la durée de l'orage en lui-même, et donc c'est en général ces pointes-là qui provoquent les mises en charge des réseaux. Et donc on a regardé s'il n'était pas possible éventuellement d'éliminer, ou en tout cas d'évacuer, ces pointes de pluies avec d'autres tracés.

M. BROZAK termine son intervention en présentant trois hypothèses qui ont été mises sur la table et qui méritent d'être vérifiées : il s'agit d'un tracé en plan sur une feuille en deux dimensions il faut évidemment vérifier la faisabilité sur le point de vue altimétrique. Cela pourrait être de ramener les eaux via la rue des Mélèzes par exemple, ou alors plutôt en passant le long de l'institut de beauté dans le bas de la route de Bastogne et de nouveau utiliser une partie du tracé à côté des installations du Club de tennis ; la troisième pourrait être de revenir via le tracé du chemin du Vicinal etc.... Bref, ce sont vraiment des options qu'il faut investiguer pour voir si on ne trouverait pas des solutions qui économiquement seraient peut-être moins chères que celles du recalibrage complet des tuyaux à la rue des Deux Luxembourg et à la rue de Bastogne. Pour finir et pour améliorer l'ensemble il faut éviter et supprimer les impétrants qui entravent l'écoulement dans les canalisations.

M. le Bourgmestre précise que cette étude est très approfondie, et que quand l'AIVE s'attaque à un problème elle le fait à fond.

M. SAINLEZ se demande si dans la simulation, on avait bien pris en compte la rénovation de la rue du Maitrank et de la rue de Diekirch et quel effet ceci aurait sur cette simulation.

M. BROZAK répond que la simulation est faite sur base de la situation qui existe maintenant donc, par exemple le réseau qui a été implémenté au modèle est le réseau qui existe, donc la rénovation et le diamètre du tuyau dont on a mis à la rue de Diekirch est celui qui existe maintenant.

M. SAINLEZ reprend la parole et dit que comme ils sont plus larges là, ils sont plus petits après et donc ça accélère les eaux...

M. BROZAK l'interrompt en spécifiant qu'ils ne seraient pas plus petits mais que le réseau amont en ayant été modernisé avec un diamètre un peu plus important que celui-là fait qu'on a accéléré un peu les eaux comparativement à ce qui se passait avant, et donc ce qui fait qu'on connaît des problèmes un peu plus importants à l'aval.

M. TURBANG revient sur le point qui a été présenté, et qui est relatif à l'élimination des impétrants qui arrivaient dans les conduites, et que donc pour se faire il faudra ouvrir à un moment donné, donc ça revient au même que de devoir pratiquement remplacer.

M. BROZAK précise qu'ils ouvrent cela ponctuellement.

M. TURBANG reprend la parole pour un deuxième point qui est en rapport avec le bassin de rétention et au bassin tampon, il s'interroge sur la manière dont ils imaginent cela à l'endroit de la rue des Deux Luxembourg ainsi que le fond de la rue de Bastogne, il ne voit pas très bien où on pourrait imaginer un bassin de rétention, en sachant que ce bassin devra être entretenu... Car on a vécu ça il n'y a pas très longtemps à Schoppach, un

autre problème qui était plus grave que l'inondation de quelques maisons. Donc quelque part on peut dire oui à ces solutions mais si c'est des emplâtres sur des jambes de bois, ça ne sert pas toujours à grand-chose.

M. LEJEUNE de l'AIVE répond en citant l'exemple d'un train avec de multiples wagons qui représentent l'apport de pluies d'un orage violent et que tout le train ne peut pas s'engouffrer dans le réseau d'égouttage, et l'idée serait à un moment donné de retenir un ou deux wagons le temps nécessaire pour que le premier circuit soit passé. L'idée est de mettre en évidence une capacité de retenue quelque part, quand on parle d'un bassin dans un milieu urbain avec des eaux de pluie qui ont nettoyé un réseau d'égouttage, c'est un bassin tout en béton, fermé comme ceux réalisés il y a quelques années à la rue Goffaux, derrière le Delhaize, et derrière l'Adeps également. Parce que c'est un bassin qui va se salir et qui ne sera pas très agréable pour les riverains. L'avantage de pouvoir retenir une partie du train permet de soulager le redimensionnement des conduites en aval; parce que quand on vient aujourd'hui présenter les résultats de cette étude c'est avant tout aussi pour mettre en évidence que budgétairement, soit on fait des opérations au niveau de 26 maisons particulières, soit on fait une opération sur l'ensemble du réseau où on voit que, à 20% près, on est dans les mêmes prix, donc il vaudrait mieux faire l'opération sur l'ensemble du réseau, mais il y a un élément qui a déjà été relaté auparavant pour d'autres projets qui ont été présentés, et ce qui est très ennuyeux c'est la mobilité. Que fait-on de la mobilité de cette entrée d'ARLON si on doit travailler et ouvrir la moitié de la voirie, ouvrir le carrefour devant la chapelle Sainte-Croix, pendant des semaines... Donc inévitablement on se rend compte qu'il y a un souci technique important, et donc dans notre réflexion et proposition de mission aujourd'hui, c'est de réserver un montant budgétaire pour ces travaux qui sont de toute manière à prévoir. Mais dégageons avec la mission éventuellement d'assistance que l'on peut continuer avec la recherche avec le bureau d'étude qui mettra alors au point le projet, dégager la faisabilité avant toute chose, et voir ce qu'on veut : soit caler le wagon dans mon train de pluie soit envoyer par les chemins d'ancien Vicinal ou à côté du Tennis Club Arlonais vers le Waschbour des quantités d'eau par des canalisations plus adaptées et qui pourraient limiter en tout cas les travaux à faire en pleine voirie. Ce serait ça l'idée qui n'est pas aboutie comme disait M. BROZAK. On arrive à la fin de la modélisation, on arrive à définir les besoins grâce à une étude de plusieurs années où 400 chambres de visite et ouvrages particuliers qui ont été recensés, 12 km de voirie et de canalisations recensés, ça ne se fait pas aussi rapidement, mais on maintient maintenant un modèle qui permet de vérifier l'évaluation des choses et les nécessités qui sont à prévoir là-dedans.

M. GAUDRON demande si comme précisé en fin de présentation, en gros si un problème s'est reporté, on a amélioré des canalisations en amont et on se retrouve en aval aujourd'hui au niveau de la rue de Bastogne avec ce souci. Avec les différentes propositions qui ont été présentées, il demande si ils peuvent assurer qu'il n'y ait pas un risque de reproduire le problème un peu plus loin, il pense au Waschbour, demain après les travaux et après-demain avec les développements urbanistiques qui auront lieu au Waschbour.

M. BROZAK répond que pour tout ce qui est eaux pluviales etc... il existe déjà au Waschbour une canalisation d'un diamètre fort important, il dit qu'ils en ont tenu compte et qu'ils l'ont intégré dans le modèle et qu'à priori le débit qui transitera par la rue de Bastogne passe au Waschbour donc normalement il n'y aura pas de problème.

M. LEJEUNE donne encore des précisions par rapport à une canalisation, un fossé qui a été réservé, l'arrivée des eaux claires et de source et d'un déversoir de sécurité.

M. LAMBERT reprend et dit qu'il y a une analyse qui parle en coût financier, et est interpellé par le tonnage de kilomètres par rapport au curage, il dit qu'ils ont parlé de 8 tonnes au km et demande quelle est la fréquence des curages. Il trouve que c'est ça la question qu'il faut se

poser avant d'aller voir plus loin parce que si on entretient d'une façon plus ou moins régulière le patrimoine d'égouttage existant, on règle moyennement déjà le problème, et si les égouts sont à moitié bouchés par il ne sait quelle télévision des années 60, ça ne peut pas fonctionner. Par rapport au curage, il demande donc la fréquence du curage.

M. BROZAK répond que certains tronçons ont évidemment les dépôts plus faciles (en fonction de la pente notamment), ce sont des zones particulières sur lesquelles un plan d'entretien doit être abordé. Cela conditionne certaines opérations d'entretien de l'égouttage qui sont à réaliser à une périodicité à adapter en fonction de ce qu'on trouve, ils ne peuvent pas chaque fois retirer des kilomètres s'ils font un entretien assez régulier. Ils ont d'ailleurs, en ce qui concerne les collecteurs que la SPGE leur a remis en gestion, identifiés les profils à problèmes où on a une opération d'entretien à fréquence adaptée de plusieurs années. Il conclue en disant que de manière générale les gens interviennent lorsqu'il y a des problèmes.

Le second représentant de l'AIVE dit qu'il faut être particulièrement vigilant sur l'aval d'un réseau quand il y a des travaux (d'aménagement, de zone d'activités, de zone d'urbanisation, de zone de construction d'immeuble ou de réfection de route) sur l'amont d'un réseau. Car il y a très souvent des problèmes induits par les travaux en amont.

M. LAFORGE intervient : Ayant quelques connaissances dans ce coin-là il confirme qu'ils sont régulièrement inondés (et non tous les 30 ans que cela a été entendu. Il a vu des photos et dit que personne ne voudrait vivre cela. Il demande quand ces personnes peuvent espérer avoir des solutions à leurs problèmes. Il évoque également quelques montants effrayants, sont-ils à charge unique de l'AIVE ou en partie aussi à la Commune ?

M. BROZAK estime le délai à deux ans. Il ne trouverait pas crédible de dire un an.

M. SCHUSTER dit être content que des solutions soient présentées à ce problème récurrent mais il s'interroge sur le bassin sous-terrain « tampon » comme il en existe avant la rue de la Semois, sous le bâtiment Sesmara. Il demande si une estimation budgétaire est faite par rapport à toutes ces solutions proposées. Il lui semble que cela serait moins onéreux que ces centaines de mètres de tuyaux à mettre à la fois à la rue des Deux Luxembourg et à la rue de Bastogne. Il demande aussi pourquoi les anciens impétrants restent en place. Il demande si les cahiers des charges ne devraient pas charger d'enlever les impétrants qui ne se justifient plus.

M. BALON répond que cette question est pertinente. Mais il explique que si au fur et à mesure que des nouvelles lignes sont faites on enlevait les anciens impétrants cela aurait une répercussion directe sur le prix au consommateur et/ou sur les missions. Cela vaut pour Ores, pour Belgacom, pour la SWDE ... Il donne en exemple la place des Fusillés : Tout ce qui se trouve dans le sol, à un moment donné il y avait 26 « bazars » dans le sol, et tout a été laissé, parce que notamment il y avait une usine à gaz qui n'était pas loin et que cela aurait coûté très cher pour tout enlever. Il donne raison à M. SCHUSTER mais il dit que tant qu'une loi n'obligera pas tous ceux qui travaillent dans le sol à enlever au fur et à mesure ce qu'ils ont mis aucune Commune ne va être tout-à-fait nue par rapport à ces grands organismes qui ont des monopoles.

M. SCHUSTER : « Merci de me le rappeler mais comme vous êtes également administrateur je ne doute pas que vous vous rappellerez ce point lors d'un prochain Conseil d'administration ».

M. MEDINGER revient sur la projection faite de la section à la rue des Deux Luxembourg. Il s'interroge sur un endroit entre deux chambres de visite

où la section est moindre. Il demande si cela apporterait un changement de remédier à cela.

M. BROZAK explique que ce n'est pas un rétrécissement mais que c'est la représentation des choses qui le montre comme ça. Dans la partie basse il y a un ovoïde 60/90, dans le bas de la route de Bastogne c'est un peu plus gros, et entre les deux, la jonction entre la rue des Deux Luxembourg et la rue de Bastogne) il y a une jonction qui est faite par deux tuyaux qui sont l'un à côté de l'autre (2 diamètres 60). Pourquoi ? Il pense que c'est une question de niveau pour passer en dessous d'un ouvrage mais il ne sait pas de quoi exactement. A priori les 2 diamètres « 60 » ont normalement une capacité de transport similaire à celle qui est en amont. Il n'y aurait pas d'amélioration suffisante en remédiant à cela.

M. CASTAGNE demande s'il est possible de mettre des tuyaux « 1400 » au lieu de mettre des « 1200 ».

M. BROZAC dit qu'on peut mais qu'à un moment donné il faut essayer d'avoir le calcul économique le plus juste. Et au bas de la rue de Bastogne les tuyaux sont très peu enterrés, avec des canalisations plus hautes il y a un risque à ce que le SPW demande des travaux supplémentaires en considérant ce point trop fragile...

M. BALON désire clôturer ce point avec une synthèse en tant qu'Echevin des Travaux : « Au cour des douze dernières années, avec l'AIVE on a surtout tenté de faire du qualitatif, et la Semois est redevenue propre, cela a coûté assez cher. Je crois que maintenant pour les prochaines années, en tout cas pour les dix / douze prochaines années, il va falloir, sur Arlon-même, que l'on s'attaque plutôt à l'aspect surtout quantitatif des choses. Le réseau d'égouts est engorgé et déficient à certains endroits pour différentes raisons :

- il y a des impétrants qui se permettent n'importe quoi et qui passent au milieu des tuyaux ;
- il y a des entreprises qui croient encore que les avaloirs sont faits pour nettoyer leurs engins ;
- il y a des particuliers pour qui c'est le bon endroit pour mettre sa graisse de frites ;
- et il y a enfin des points bas, on ne peut peut-être pas en vouloir à certaines maisons de la rue de Bastogne et aux nouveaux propriétaires, mais il y a 50, 60 ou 70 ans, quand cela a été construit, cela a été fait en dépit du bon sens, en tout cas le raccordement posé.

Pour remédier à cela il y a différentes solutions et on les met en œuvre. Philippe BOZAK a clairement expliqué pour prendre ce bassin que ce qu'on est en train de faire sur le vieux Callemeyn, on va l'envoyer sur Frassem. La rue du Maitrank on va l'envoyer dans le talweg, et il y a aussi le réseau d'égout. Donc ce n'est pas une seule solution, c'est un ensemble de solutions qui doit être mis en œuvre. Mais cela ne peut se faire que si l'on a une vision d'ensemble de la Ville avec chacun d'entre nous, les membres du Collège, les membres du Conseil communal, notamment en matière d'urbanisme. Il faut vraiment continuer d'améliorer ce qu'on essaye de faire chaque jour, c'est-à-dire les relations entre le Département Technique, l'Environnement et l'Urbanisme, pour qu'à certains endroits, quand on accepte des promotions immobilières, qu'on ne se retrouve pas face à une quantité d'eau d'avantage qui se retrouve dans les égouts. Et évidemment les diamètres qui ont été faits à certains endroits il y a un siècle d'ici ne permettent plus d'absorber tout ce qui est fait. C'est beau de construire à gauche et à droite, de transformer des maisons unifamiliales en appartements, mais tout cela a une conséquence directe. Et donc, cela nous oblige, nous Collège, nous membres d'un Conseil communal à examiner la chose avec une vision globale. Enfin il y a l'entretien ; je suis tout à fait d'accord, on n'entretient pas assez. Alors, nous avons tous fait un gros effort au cours de ces dernières années en matière d'investissement, que ce soit en matière de patrimoine ou de voirie. Je crois que le temps est arrivé de réserver une part plus



importante à l'entretien, que ce soit au niveau des voiries, des trottoirs, des réseaux d'égouttage, etc.

C'est ainsi et il faudra passer par là, c'est d'ailleurs ce que chacun d'entre nous fait en bon père de famille dans sa maison. Il faut d'abord la construire, quelques années après il faut l'entretenir. Je pense que le temps de l'entretien est enfin arrivé.

Pour répondre à une question qui a été dite, il vrai que cela va nous poser sans doute un petit problème, et nous comprenons bien ce que les gens qui voient régulièrement leur cave inondée doivent ressentir. Nous avons mis 18 mois pour faire une étude, bâtiment après bâtiment ; 26 bâtiments - 26 problèmes. Cela a coûté 530.000 € htva. Nous pouvons mettre cela en œuvre maintenant, qui d'entre nous acceptera de mettre 530.000 € en œuvre maintenant, en sachant que ce n'est pas une solution pérenne.

Il faut être très clair, nous allons prendre un peu de temps, sans doute quelques mois, peut-être une année pour avoir une solution pérenne. En allant brûler des cierges pour espérer qu'il n'y ait plus la pluie qui tombe. Car en première ligne, les gens de la rue de Bastogne et des Deux Luxembourg, ont mon numéro de téléphone, et je sais donc très bien ce qui se passe au moment où cela se passe. Mais le mettre en œuvre maintenant ne serait pas sérieux non plus ».

M. MAGNUS remercie l'AIVE pour ses explications détaillées et instructives. Il donne la parole à M. R. BIREN avant la minute de silence demandée à la mémoire de M. Paul TIMISTER décédé il y a quelques semaines.

M. BIREN : « Paul TIMISTER était dans notre assemblée vraiment avant la naissance de certains Conseillers parmi nous ce soir. Il a été élu pour la première fois en étant pharmacien à la pharmacie Populaire, qui était d'avantage un bureau d'assistance sociale qu'une pharmacie à certains moments donnés. Il a été vraiment réquisitionné en une heure de temps au moment du vote d'octobre 1976 sur les fusions des Communes. Je rappelle par exemple que les fusions de Communes ont fait passer Arlon de 550 hectares à 12.000 hectares. Et donc Paul TIMISTER a vécu ces tribulations de 1976 -1977, et puis a été élu sans interruption jusqu'à la décision qu'il a prise lui-même, de ne plus se présenter, en l'an 2000. Donc Paul TIMISTER a accompli au sein de notre Assemblée, 4 mandats complets. Une dizaine d'entre-nous se souviendront de lui puisqu'ils ont siégé avec lui ; il était un Conseiller parfois surprenant. Il n'était certainement pas un homme de parti mais était un homme de conviction. Il a vécu ses 4 mandats dans ce qu'on appelait « l'opposition » mais Paul TIMISTER n'en avait cure, et il dépassait franchement le mandat qui lui était imparti à quelques moments, et posait de graves problèmes aux différents chefs de groupe qui se sont succédés à ce moment-là.

Je pense que l'exemple qui illustre le mieux l'état d'esprit de Paul TIMISTER, qui a même été Conseiller provincial, et probablement aussi dans certaines instances intercommunales, est lorsqu'il était Conseiller communal CPAS : il n'était certainement pas un Conseiller communal s'intéressant à la dernière modification budgétaire ou au dernier arrêté pris par la Région Wallonne, mais il était parmi nous véritablement un Conseiller communal social. Il a d'ailleurs représenté pendant de longues années la Ville d'Arlon dans un groupe que nous connaissons bien, LA LORRAINE. Un autre exemple, était son engagement au sein de l'asbl Hall des Sports. Je ne vais pas évidemment être trop long, il a relevé au cours de sa vie une série de défis qui ont été rappelés par d'autres amis lors des funérailles, mais il y a véritablement un défi que Paul TIMISTER n'a jamais relevé, il n'a jamais relevé le défi de refuser de rendre service ».

+ + +  
MM. BROZAK Philippe et M. LEJEUNE Michel de l'AIVE sortent de séance  
+ + +

**4. Administration générale : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

+ + +  
Mme CHARLIER, Conseillère communale, sort définitivement de séance  
+ + +

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

**5. Administration générale : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 21 août 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue Saint Servais, rue du Canal, rue de Buvange (à partir de la jonction avec la rue du Hirtzenberg jusqu'au carrefour de la rue Markewee) et la cour de l'école communale pour la période du 14 septembre 2014 de 00h00 à 22h00.
- Le 21 août 2014 : pour réglementer le passage d'une calèche dans le piétonnier et différentes artères de la Ville d'Arlon à Arlon en raison d'assurer le bon déroulement des festivités du « week-end Gallo-Romain » pour la période du 30 août 2014 à 07h00 au 31 août 2014 à 18h00.
- Le 21 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules Place Léopold (emplacement habituel du discobus) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une exposition (bus) itinérante « Roi Albertler », par la Ville d'Arlon, pour la période du lundi 25 août 2014 à 07h00 jusqu'au mardi 26 août 2014 à 20h00.
- Le 21 août 2014 : pour réglementer le chantier rue des Capucins, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'échafaudage, pour la période du 25 août 2014 à 07h00 au 15 septembre 2014 à 19h00.
- Le 21 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Scheuer, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation intérieure rue Scheuer, 21 à Arlon, en date du 25 août 2014 à 07h00 au 15 septembre 2014 à 19h00.
- Le 25 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Henri Busch, 52 à Arlon, en raison de travaux de déblaiement et du placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier pour la période du 25 août 2014 à 07h00 au 29 août 2014 à 18h00.
- Le 25 août 2014 : pour réglementer le chantier à l'avenue Tesch, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'enlèvement d'un échafaudage pour la période du 25 août 2014 à 07h00 au 30 août 2014 à 18h00.
- Le 25 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules, rue de Sesselich, 204 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier pour la période du 27 août 2014 à 07h00 au 29 août 2014 à 18h00.

- Le 26 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'une camionnette, pour la période du 15.08.2014 à partir de 07h00 au 30.09.2014 à 20h00.
- Le 26 août 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules et le stationnement des véhicules à l'avenue de Longwy, Chemin des Espagnols, rue du Dispensaire, avenue du G .Patton, rue du Castel, rue du Panorama, rue de Maitrank et rue de la Huuscht en raison d'assurer le bon déroulement de pose d'armoires pour débitmètre pour le compte de la SWDE, pour la période du 26 août 2014 à 07h00 au 26 septembre 2014 à 18h00.
- Le 26 août 2014 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Bastion, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la construction d'un immeuble, pour la période du 25 août 2014 à 07h00 au 05 septembre 2014 à 18h00.
- Le 26 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de l'Esplanade en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 27 août 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 26 août 2014 : pour interdire la circulation des véhicules rue des Martyrs à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du VVO « Gallo Romain » pour la période du samedi 30 août 2014 à partir de 06h00 jusqu'au 31 août 2014 à 21h00.
- Le 26 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 126 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'ouverture de fouilles en trottoir et voirie pour réparation de câbles HT pour le compte d'Ores, pour la période du 25 août 2014 à 10h00 au 30 août 2014 à 18h00.
- Le 27 août 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Essarts, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'ouverture de fouilles en trottoir pour raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 20 août 2014 à 07h00 au 10 septembre 2014 à 18h00.
- Le 27 août 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Diekirch, 109 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'ouverture de fouilles en trottoir pour le raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 20 août 2014 à 07h00 au 10 septembre 2014 à 18h00.
- Le 27 août 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue François Boudart, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'ouverture de fouilles en trottoir pour raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 20 août 2014 à 07h00 au 10 septembre 2014 à 18h00.
- Le 27 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur le parvis de Saint-Martin, (réservé aux autorités) et côté latéral droit et gauche de l'église Saint-Martin jusque fin du jardin Square Albert 1<sup>er</sup> (réservés aux musiciens) en raison du bon déroulement de la manifestation et du concert « Remember 44 » (The United Air Forces in Europe Band Ambassadors jazz Ensemble) pour la période du vendredi 05.09.2014 de 18h00 à 24h00.
- Le 27 août 2014 : pour interdire le stationnement (le long de l'usine Ferrero) et la circulation des véhicules rue Pietro Ferrero en raison du bon déroulement du concours du Cercle de Tir Arlonais, pour la période du dimanche 21 septembre 2014 de 09h00 jusque 19h00.

- Le 27 août 2014 : pour interdire le stationnement (le long de l'usine Ferrero) et la circulation des véhicules rue Pietro Ferrero en raison du bon déroulement du concours du Cercle de Tir Arlonais pour la période du dimanche 21 septembre 2014 de 09h00 à 19h00.
- Le 29 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur le parvis de Saint-Martin (réservé aux autorités) et côté latéral droit de l'église Saint-Martin jusque fin du jardin Square Albert 1<sup>er</sup> (réservé aux musiciens) en raison du bon déroulement de la manifestation Concert « Remember 44 », The United air Forces in Europe Ban Ambassadors Jazz Ensemble) (commémorations de la bataille des Ardennes organisée par la Royale Office du Tourisme d'Arlon, et l'asbl Indian Head), pour la période du vendredi 05.09.2014 de 14h00 à 24h00.
- Le 29 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules en différents endroits de la commune en raison de l'organisation des cérémonies patriotiques organisées par la Ville d'Arlon, la Défense Nationale et l'UGPA pour commémorer la Journée du Souvenir et du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de la Ville d'Arlon, pour la période du samedi 06 septembre 2014 de 12h00 à 14h00.
- Le 29 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules en différents endroits de la commune en raison de l'organisation des cérémonies patriotiques organisées par la Ville d'Arlon, la Défense Nationale et l'UGPA pour commémorer la Journée du Souvenir et du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de la Ville d'Arlon, pour la période du vendredi 05 septembre 2014 de 10h00 à 16h00 fin de cérémonie.
- Le 29 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue J.B. Nothomb, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 30 août 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 29 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules 82, rue de la Semois à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du 29 août 2014 de 08h00 à 20h00.
- Le 29 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés du 28 au 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un vide grenier pour la période du 29 août 2014 de 09h00 à 15h00.
- Le 29 août 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Victor Tesch, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 05 septembre 2014 de 18h00 au samedi 06 septembre 2014 à 20h00.
- Le 01 septembre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de l'Europe, rue Alewee, rue du Général Jourdan et rue Jean de Feller à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de voirie pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 29 août 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 01 septembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 41 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 30 août 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 01 septembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Général Molitor du n° 1 au n° 3 inclus à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 04 août 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 01 septembre 2014 : pour réglementer le chantier pour des travaux de rénovation de façade à la place Hollenfeltz, 24 à Arlon, en raison d'une pose d'échafaudage, pour la période du 04 septembre 2014 à 07h00 au 14 septembre 2014 à 18h00.

- Le 01 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules Via Sesmara, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 02 août 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 01 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules autour de la plaine des Manœuvres à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de fauchage, pour la période du 02 août 2014 de 06h00 à 12h00.
- Le 01 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules rue des Croix de Feu, rue Vercingétorix, rue du Vélodrome, Chemin de Trèves et rue de la Hett à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de câbles pour raccordement HT de la cabine de tête des éoliennes pour le compte d'Ores, pour la période du 01 septembre 2014 à 07h00 au 30 septembre 2014 à 18h00.
- Le 01 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules à divers endroits de la Ville d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du changement de drapeaux des Kakémonos du Centre-Ville pour le compte de la Ville d'Arlon pour la période du lundi 1<sup>er</sup> septembre 2014 à 17h00 au mardi 02 septembre 2014 à 16h00.
- Le 01 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules en différents endroits de la commune en raison de l'organisation des cérémonies patriotiques organisées par la Ville d'Arlon, la Défense Nationale et l'UGPA pour commémorer la Journée du Souvenir et du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de la Ville pour la période du vendredi 05 septembre 2014 de 10h00 à 16h00 fin de cérémonie.
- Le 01 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules autour de la plaine des Manœuvres à Arlon, en raison du bon déroulement de travaux de fauchage pour la période du 02 septembre 2014 de 06h00 à 12h00.
- Le 01 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Déportés à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 31 août 2014 de 08h00 à 12h00.
- Le 01 septembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue du Cloître, Chemin de Delle et le bas du chemin de Clairefontaine à Arlon, en raison du rassemblement annuel du mouvement «Guides et Scouts » pour la période du samedi 20 septembre 2014 de 12h30 jusqu'à 24h00.
- Le 01 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules à l'avenue de Longwy, 582 à Arlon, en raison de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 03 septembre 2014 à 08h00 au 04 septembre 2014 à 17h00.
- Le 01 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue des Quatre Vents, 37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 10 septembre 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 01 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue d'Alba B, D et C à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 11 septembre 2014 à 08h00 au 12 septembre 2014 à 17h00.
- Le 01 septembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Saint-Dié à Arlon, en raison de travaux de modification d'une cabine HT pour le compte d'Ores, pour la période du 01 septembre 2014 à 07h00 au 16 septembre 2014 à 18h00.

- Le 04 septembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules en différents endroits de la commune, en raison de l'organisation des cérémonies patriotiques organisées par la Ville d'Arlon, la Défense Nationale et l'UGPA, pour commémorer la Journée Souvenir et le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de la Ville d'Arlon, pour la période du 05 septembre 2014 de 10h00 à 16h00 (jusqu'à fin de cérémonie).
- Le 04 septembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules plus ou moins en face du 3, rue de la Caserne (4 emplacements), près de la Couscoussière (restaurant) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de meubles pour la période du 03 septembre 2014 de 12h00 à 18h00.
- Le 04 septembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Tesch, 27 à Arlon, (3 emplacements), en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 06 septembre 2014 de 07h00 à 20h00.
- Le 04 septembre 2014 : pour réglementer le chantier rue des Déportés, 93 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de la pose d'une nacelle sur le trottoir (travaux de corniche), pour la période du 13 septembre 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 04 septembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés, 30 à Arlon, (2 emplacements), en vue d'assurer le bon déroulement d'un déblaiement intérieur (vide grenier) pour la période du 03 septembre 2014 à 07h00 jusqu'au 12 septembre 2014 à 18h00.
- Le 04 septembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue G. Molitor, 26 à Arlon, (en face sur 4 emplacements), en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 09 septembre 2014 de 10h00 à 18h00.
- Le 04 septembre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de la Halte à Autelbas, en raison de travaux de placement de câbles pour le chantier éolien de Sterpenich, pour la période du 03 septembre 2014 à 08h00 jusqu'au 23 décembre 2014 à 17h00.
- Le 04 septembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules place de l'Yser, 56 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation et du placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'A.M. du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du 03 septembre 2014 à 07h00 jusqu'au 10 septembre 2014 à 18h00.
- Le 04 septembre 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue Friddericht (près de la fontaine), en raison de l'organisation d'un concert pour la période du 06 septembre 2014 à 08h00 jusqu'au 08 septembre 2014 à 08h00.
- Le 04 septembre 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Platinerie à Bonnert, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux de pose de câbles et canalisations souterraines pour le compte d'Ores (en accotement), pour la période du 30 août 2014 à 07h00 jusqu'au 30 septembre 2014 à 18h00.
- Le 04 septembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Saint Martin, 13 à Arlon, en raison de travaux de rénovation et du placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'A.M. du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la

voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du 08 septembre 2014 à 07h00 jusqu'au 19 septembre 2014 à 18h00.

- Le 04 septembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Tanneries, 17 à Arlon, en raison de travaux de rénovation, pour la période du 04 septembre 2014 de 12h30 à 18h00.
- Le 04 septembre 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans plusieurs rues et routes sur le domaine de la Ville d'Arlon, route de Virton, route de Virton, rue de Lagland à Arlon, en raison de travaux de soufflage de tubes et de câbles fibre optique pour le compte de Belgacom pour la période du 04 septembre 2014 à 07h00 jusqu'au 31 septembre 2014 à 18h00.
- Le 04 septembre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules rue Beim Weyer, 14 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de tranchée pour raccordement électrique pour le compte d'Ores par l'entreprise Cofely Fabricom pour la période du 08 septembre 2014 à 07h00 jusqu'au 26 septembre 2014 à 18h00.
- Le 04 septembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules devant le Centre Administratif Provincial, Square Albert 1<sup>er</sup> à Arlon (4 emplacements), en raison de déménagements, pour la période du 14 octobre 2014 à 07h00 jusqu'au 09 décembre 2014 à 20h00.
- Le 04 septembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules place Léopold, sur 4 emplacements, à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une exposition « Jackie Kennedy », à l'ancien Palais de Justice, place Léopold à Arlon, pour la période du 08 septembre 2014 de 13h00 à 20h00.
- Le 08 septembre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules avenue de Longwy et avenue de Luxembourg à Arlon, en raison de travaux de raccordement HT et gaz du site SNCB (1<sup>ère</sup> phase) pour le compte d'Ores, pour la période du 08 septembre 2014 à 07h00 jusqu'au 03 octobre 2014 à 18h00.
- Le 08 septembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du marché au Beurre, 19 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement (placement d'un camion et d'un monte-meubles), pour la période du 11 septembre 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 08 septembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue J.B. Nothomb, 14 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement (placement d'un camion et d'un monte-meuble), pour la période du 15 septembre 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 08 septembre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules rue des Essarts à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un barbecue de quartier, pour la période du 06 septembre 2014 à 16h00 jusqu'au dimanche 07 septembre 2014 à 20h00.
- Le 08 septembre 2014 : pour réglementer le chantier rue de Seymerich, 33 à Arlon, en raison de pose d'un échafaudage par M. Stéphane GILLET pour la période du 09 septembre 2014 à 07h00 jusqu'au 16 septembre 2014 à 18h00.
- Le 08 septembre 2014 : pour réglementer le chantier rue Castilhon, 47, immeuble Marcotty, à Arlon, en raison de pose d'un échafaudage pour travaux de rénovation de façades pour la période du 08 septembre 2014 à 07h00 jusqu'au 10 septembre 2014 à 18h00.
- Le 08 septembre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules chaussée Romaine à Fouches (Arlon), en raison de traversée de voirie par ouverture au forage pour raccordement électrique pour le compte d'Ores,

pour la période du 04 septembre 2014 à 07h00 jusqu'au 13 septembre 2014 à 18h00.

- Le 08 septembre 2014 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules rue du marché aux Légumes, 11 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 05 septembre 2014 de 11h00 à 14h00.
- Le 09 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules Grand-Place, 17 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement (placement d'un camion et d'un monte-meuble) pour la période du 10 septembre 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 09 septembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue du Bastion, 24 à Arlon, en raison de construction des véhicules rue du Bastion, 24 à Arlon, en raison de construction d'un immeuble pour la période du 08 septembre 2014 à 07h00 au 19 septembre 2014 à 18h00.
- Le 09 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 58 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement (placement d'un camion et d'un monte-meuble), pour la période du 15 septembre 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 09 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules Square de la Lys, 53 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement (placement d'un camion et d'un monte-meuble) pour la période du 15 septembre 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 09 septembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue du Moulin à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de tranchée pour pose de câble pour le compte de Belgacom (en accotement) pour la période du 15 septembre 2014 à 07h00 jusqu'au 15 octobre 2014 à 18h00.
- Le 09 septembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue du Marché aux Légumes, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 12 septembre 2014 de 10h00 à 14h00.
- Le 09 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules rue Am Eck, 8 à Autelbas, en raison de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 10 septembre 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 09 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules rue du Lavoir, 10 à Arlon, en raison de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 08 septembre 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 09 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules route du Hirtzenberg, devant le 22A et 22B à Udange, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de tranchée pour raccordement au réseau d'égouttage, pour la période du 10 septembre 2014 à 07h00 jusqu'au 17 septembre 2014 à 18h00.
- Le 09 septembre 2014 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules rue du Rhin à Waltzing, en raison de modernisation de la rue du Rhin pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 08 septembre 2014 à 07h00 jusqu'au 30 septembre 2014 à 18h00.
- Le 09 septembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Posterie, 23 à Arlon, en raison de travaux de



modification d'une cabine HT pour le compte d'Ores, pour la période du 10 septembre 2014 à 07h00 au 18 septembre 2014 à 18h00.

- Le 09 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules Grand-Place, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement (placement d'un camion et d'un monte-meuble) pour la période du 10 septembre 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 09 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue des martyrs, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement ( placement d'un camion et d'un monte-meuble), pour la période du 11 septembre 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 09 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement (placement d'un camion et d'un monte-meuble) pour la période du 11 septembre 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 09 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue du Square Albert 1<sup>er</sup> à 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des réservations de places de parking (6 emplacements) pour le contrôle des lignes de vie pour la période du 10 septembre 2014 de 07h00 à 16h00.
- Le 11 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules rue de l'Eglise, 27 à Viville (Arlon), en raison de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 15 septembre 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 11 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules Chaussée Romaine, 79 à Fouches (Arlon), en raison de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 29 septembre 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 11 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules route de Diekirch, 402 à Arlon, en raison de transformation d'une construction, pour la période du 10 septembre 2014 de 07h00 à 19h00.
- Le 11 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue du Musée, 32 à Arlon (20 mètres), en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 13 septembre 2014 de 07h00 à 13h00.
- Le 11 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules passage Nord (totalité), en vue d'assurer le bon déroulement de l'exposition KINDER SURPRISE pour la période du 12 septembre 2014 de 08h00 à 19h00 (montage) et le 22 septembre 2014 de 07h00 à 19h00 (démontage).
- Le 11 septembre 2014 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules dans diverses artères de la Ville à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de LA JOURNEE DU SPORT (trophée communes sportives), organisée par l'Adeps et la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour la période du 23 septembre 2014 à 07h00 jusqu'au 29 septembre 2014 à 18h00.
- Le 11 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules (10 emplacements) avenue de la Gare, 29 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement des travaux d'un immeuble pour la période du 15 septembre 2014 à 07h00 jusqu'au 03 octobre 2014 à 18h00.
- Le 11 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules (10 emplacements) avenue Victor Tesch, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de restauration de l'immeuble de Mme Stéphanie Pierard, pour la période du 18 septembre 2014 de 07h00 à 18h00.

- Le 11 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue Porte Neuve, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 13 septembre 2014 de 07h00 à 18h00.
- Le 11 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 7 (sur 4 emplacements) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du 12 septembre 2014 de 08h00 à 19h00 ou le 13 septembre 2014 de 08h00 à 19h00.
- Le 11 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules rue de Grass (en bordure du pont de l'autoroute) à Sterpenich, en raison de pose de câbles par fonçage pour le compte d'Ores (chantier du parc éolien de Sterpenich), pour la période du 12 septembre 2014 à 07h00 jusqu'au 31 octobre 2014 à 18h00.
- Le 11 septembre 2014 : pour régler le chantier rue des Capucins, 28 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du 13 septembre 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 12 septembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de Seymerich à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 12 septembre 2014 à 07h00 jusqu'au 19 septembre 2014 à 18h00.
- Le 12 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules et de réduire la vitesse sur la Nationale 4 (70km/h) route de Bastogne, 300m avant le garage (sens Bastogne-Arlon) et (sens Arlon-Bastogne), en raison d'assurer le bon déroulement de la journée Portes ouvertes de garage SCHAUSS, pour la période du samedi 13.09.2014 de 08h00 à 24h00.
- Le 12 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules (2 emplacements) rue de Diekirch, 82 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux et du placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier pour la période du 16 septembre 2014 à 07h00 au 18 septembre 2014 à 18h00.
- Le 15 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules 37 avenue de la Gare (2 emplacements) à Arlon, en raison de travaux et du placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules pour la période du 18 septembre 2014 à 07h00 jusqu'au 21 novembre 2014 à 20h00.
- Le 15 septembre 2014 : pour interdire la circulation des véhicules sur une partie de la rue Drève de l'Arc-en-Ciel à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement du barbecue de quartier pour la période du 21 septembre 2014 à 16h00 jusqu'au 22 septembre 2014 à 20h00.
- Le 15 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules dans diverses artères de la Ville, en raison du bon déroulement du marché du jeudi pour la période du jeudi 25 septembre 2014 de 05h00 à 15h00.
- Le 16 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Tanneries, 17 à Arlon, en raison de travaux de rénovation, pour la période du 16 septembre 2014 de 12h00 à 18h00.
- Le 16 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, n° 29 + 31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période des 18 et 19 septembre 2014 de 08h00 à 18h00.

- Le 16 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Diekirch, du 110 à 120 et rue de Toernich, du 95 au 99 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réparation de câbles HT pour la période du 16 septembre 2014 à 08h00 au 22 septembre 2014 à 18h00.
- Le 18 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules sur une partie de la rue Drève de l'Arc-en-Ciel à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du barbecue de quartier Drève de l'Arc-en-Ciel à Arlon, pour la période du 20 septembre 2014 à 20h00 au 21 septembre 2014 à 21h00.
- Le 18 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue de Rédange, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 22 septembre 2014 à 07h00 au 26 septembre 2014 à 18h00.
- Le 18 septembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules au carrefour du LIDL à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 05 octobre 2014 à 07h00 au 10 octobre 2014 à 18h00.
- Le 18 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue de la Caserne, 57 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 22 septembre 2014 à 07h00 au 26 septembre 2014 à 18h00.
- Le 18 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, n° 1 (BNP Paribas Fortis) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 24 septembre 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 septembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de l'Harmonie, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 25 septembre 2014 à 07h00 au 03 octobre 2014 à 18h00.
- Le 18 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue des Espagnols, 279 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 19 septembre 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 18 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules à l'avenue de Longwy, 582 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 29 septembre 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 18 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules avenue du Général Patton, 180 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 20 septembre 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 septembre 2014 : pour régler le chantier et le stationnement des véhicules (20 mètres) rue des Déportés, 30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'un conteneur balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement des véhicules de chantier pour la période du 01 octobre 2014 à 07h00 au 11 octobre 2014 à 18h00.

- Le 18 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Sesselich, 76 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 22 septembre 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la chaussée romaine, 79 à Fouches en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 23 septembre 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 18 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue Basse, 68 à Udange, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 30 septembre 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 18 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de déblaiement, pour la période du 18 septembre 2014 à 08h00 au 28 septembre 2014 à 18h00.
- Le 18 septembre 2014 : pour régler le chantier et le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de pose d'un échafaudage pour travaux de toiture et rénovation de façade pour la période du 22 septembre 2014 à 07h00 au 22 octobre 2014 à 18h00.
- Le 18 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue Sainte-Croix, devant le n° 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de cuisine pour la période du 19 septembre 2014 à 08h00 au 24 septembre 2014 à 17h00.
- Le 18 septembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Espagnols à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de voirie suite aux travaux de remplacements de conduites en plomb pour le compte de la SWDE pour la période du 18 septembre 2014 à 08h00 au 19 septembre 2014 à 18h00.
- Le 18 septembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules sur la N4 (au niveau du pont du 10<sup>ème</sup> de Ligne) en raison de travaux de soufflage de fibre optique pour le compte du SPW pour la période du 18 septembre 2014 de 07h00 à 18h00.
- Le 18 septembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules à la rue des Faubourgs, 46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une exposition pour la période du jeudi 25 septembre 2014 à 08h00 au 28 septembre 2014 à 18h00.

**6. Administration générale : Passage en « zone de secours » ratification de l'accord du conseil de zone du 21/08/2014 fixant la clef de répartition des participations communales**

M. MAGNUS fait un rappel : « A partir du 1<sup>er</sup> janvier nous allons rentrer dans une nouvelle mouture au niveau des pompiers, précédemment il y avait 14 centres de groupes ; 2 postes avancés. Maintenant à partir du 1<sup>er</sup> janvier il y a une seule zone. Dans ces anciennes zones, il y avait deux catégories de Villes, que j'appellerai une catégorie « Y » une catégorie « Z » ; la catégorie « y » dans laquelle nous étions (et nous étions les seuls) avait une clé de répartition qui nous était relativement défavorable. Dans le cadre de cette réorganisation des zones de secours on oublie tout cela et la seule répartition que l'on peut avoir c'est une répartition qui se basait sur différents critères qu'il était possible, pour les différents bourgmestres de cette nouvelle zone, de pouvoir mettre en avant. Ce sont les critères de la population résidentielle et active, la superficie et le revenu cadastral, le revenu imposable, les risques présents sur le territoire de la Commune, le temps d'intervention moyen sur le territoire de la Commune et la capacité

financière des communes. Il y a des éléments qui sont difficiles à obtenir, donc le Conseil de zone, composé des 44 bourgmestres et de la Province, a décidé de rendre les choses faciles pour ceux qui devront demain calculer la participation de chacune des communes et après différentes réunions nous sommes tombés d'accord sur une formule qui fixe la participation des communes sur base d'une formule calculée à partir de 90% du chiffre de la population résidentielle et 10% du revenu cadastral.

Sur base d'un budget de 15 000 000 € nous avons avant une participation de la Ville d'Arlon dans sa cotisation 2012 qui était de 14,11%, et qui s'élevait à 2 085 120 €. Le Directeur financier avait prévu une participation qui tournait à 100 000 € de plus que ce montant là. Nous étions donc aux alentours de 2 185 000 €.

Grâce à cette nouvelle répartition la Ville d'Arlon passera à une participation de 10,60%, ce qui sur des chiffres aussi importants représente évidemment un gain financier relativement important, (nous dépassons un peu les 500 000 €).

C'est bien-sûr une bonne nouvelle pour la Ville d'Arlon, mais c'est également une rectification d'injustice du passé. Nous avons été catégorisés dans une catégorie dans laquelle je ne vois pas pourquoi nous appartenions ; mais il y a des raisons historiques à cela qui m'ont été expliquées longuement.

Je crois qu'aujourd'hui nous arrivons à une solution qui est plus logique pour la Ville d'Arlon et pour l'ensemble des communes. Evidemment puisque l'enveloppe est fermée, ce que la Ville d'Arlon paie en moins, d'autres le paient en plus, cela suscite donc quelques jalousies ailleurs. Mais nous avons obtenu de la part des 33 Bourgmestres qui faisaient partie de cette réunion du Conseil de zone une unanimité des membres présents. Il y a tout de même une dizaine de Bourgmestres qui n'étaient pas là et qui ne sont pas liés par cet accord. Si nous n'arrivons pas à trouver un accord in fine c'est le gouverneur qui devra trancher mais je pense que la totalité des critères nous sera favorable, et on ne devrait pas revenir à une formule comme nous l'avons connue avant car elle est contraire au principe même de la zone unique qui fait que tout le monde est dans la même catégorie.

Cette zone va être gérée par un Collège de Zone, qui sera composé de 13 personnes (6 CDH, 3 MR, 2 PS, et 2 non-apparentés Ecolos). Les noms doivent encore nous être communiqués mais nous sommes également en train de travailler à l'élaboration du budget. Un budget tel que celui là est quelque chose qui ne sera pas facile et donc, M. LAURENT, ancien receveur régional, nous fera des propositions de budget dans les semaines qui viennent.

Une autre difficulté sera d'intégrer l'ensemble des bâtiments, de tous ces SRI, qui vont être intégrés dans la Zone de secours. Le grand principe d'une Zone unique est l'aide adéquate la plus rapide, et on devra chaque fois faire en sorte que les malades, les accidentés, mais aussi les incendies, etc... soient résolus le plus rapidement possible. »

M. GAUDRON pose la question suivante : « En effet on ne peut que se réjouir de la clé de répartition qui a été approuvée et du fait que chaque commune portera une charge qui est plus représentative certainement de la situation réelle, et pas uniquement les communes qui ont un SRI dans leur propre limite territoriale. Ma question porte plutôt sur les aspects opérationnels de ce passage en zone, on approche du 1<sup>er</sup> octobre, il reste 3 mois, je sais que le travail est complexe, avec le budget qui se construit...mais d'un point de vue opérationnel pouvez-vous nous assurer aujourd'hui qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la Zone unique sera prête, entre-autre pour payer l'ensemble des pompiers et autres personnes qui travailleront à ces services ? »

M. MAGNUS répond : « Le 1<sup>er</sup> janvier 2015 nous n'aurons pas un arrêt complet de la situation actuelle et tout le monde va attendre pour continuer à travailler. Les gens sur le terrain vont continuer à travailler comme ils le font aujourd'hui. Il y aura un Commandant pour l'ensemble de la Zone. Il y a une Commission qui a été créée pour écouter les différents candidats. Et il y a un candidat qui va sortir et sera le Commandant de la Zone, et il mettra en place sa structure hiérarchique que nous avons déjà vu et qui a déjà été présentée à l'ensemble des Bourgmestres et a été acceptée par le Conseil de Zone. L'organigramme n'est pas encore en place mais il est connu.

Au niveau des paiements nous attendons toujours au niveau du fédéral le statut, il y aura un nouveau statut. Les pompiers vont pouvoir choisir entre l'ancien et le nouveau statut (les nouveaux pompiers seront bien-sûr automatiquement intégrés dans le nouveau statut). Nous attendons les directives du Fédéral pour nous donner ce nouveau statut, et encore cet après-midi nous avons beaucoup discutés avec l'ensemble des corps de pompiers qui étaient là et aussi quelques Bourgmestres, pour savoir ce qu'on allait faire. Si par exemple le Fédéral nous donne ce statut le 31 décembre : nous continuerons dans ce cas à travailler avec l'ancien statut le temps de pouvoir avancer.

Pour les paiements c'est en effet un problème important car les pompiers sont payés de manière anticipative, ce n'est donc pas le 31 janvier qu'on devra les payer, mais le 1<sup>er</sup> janvier. Donc on va devoir faire un appel aux communes pour payer au moins un douzième de leur participation et peut-être avoir un fond de caisse, ou une ouverture de crédit,... nous verrons bien quels seront les montants qui seront en jeux, mais on a rappelé tout à l'heure lors de la conférence de presse qu'il fallait absolument que le Fédéral, qui doit débloquer une enveloppe de 5 000 000 €, ne la débloque pas le 31 décembre. Sinon nous allons devoir payer des intérêts (même s'ils ne sont pas très élevés pour le moment) en attendant le financement.

Le financement global de la Zone de Secours va représenter environ 25.000.000€. »

M. KROELL demande qui va présider le Conseil et le Collège à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

M. MAGNUS répond que pour le Conseil de zone ce sera théoriquement le Bourgmestre d'Arlon, pour le Collège également.

M. KROELL demande quel est la durée du mandat ?

M. MAGNUS répond qu'il n'y a pas de durée de prévue.

M. KROELL demande si c'est à vie.

M. MAGNUS répond que non mais que rien n'est décidé pour l'instant, que cela doit être décidé par le Collège de Zone.

Mme TRUM intervient en disant qu'elle a entendu dire qu'ils allaient avoir de nouveaux uniformes et se demande si c'est vraiment nécessaire ?

M. MAGNUS dit qu'il n'a pas entendu parler de cela et Mme TRUM confirme que ce serait même déjà en route. M. MAGNUS rappelle qu'il y a beaucoup de pression sur les futurs Commandants de Zone pour qu'ils ne dépassent pas leur budget.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide de ratifier le passage en 'zone' le 1er janvier 2015 comme prévu à l'article 220 § 1er de la loi du 15 mai 2007, décidé lors du Conseil de zone du 24/4/2014 ;

- de ratifier l'accord du conseil de zone du 21/08/2014 fixant la clef de répartition des participations communales sur base de la formule calculée à partir de 90 % du chiffre de la population résidentielle et de 10 % du revenu cadastral ;
- de prendre bonne note que la quote-part de la commune de ARLON est fixée à 10,60% ;
- de faire inscrire au budget communal 2015, un montant de transfert à la zone de 1.590.477,12 €.

**7. Travaux communaux : Marché de travaux : Rénovation de plusieurs chaufferies dans le cadre de subsides "UREBA exceptionnel" - Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

M. MAGNUS donne la parole à M. l'Echevin A.BALON, qui excuse tout d'abord l'absence pour raison médicale de M. F.REVEMONT qui devait au départ présenter les points 7, 8, 9 et 10.

M. BALON rappelle les différents points :

« Pour les points 7 à 10 :« Ce sont quatre points qui se rapportent aux subsides UREBA, nous les avons demandés en 2013, nous les avons reçus en mai 2014.

Le point 7, il s'agit de toute une série de rénovations de chaufferies à l'Hôtel de Ville, au Palais de Justice et du Tourisme, à l'ancien Hôtel du Nord, au Département Technique et à l'école de Shoppach. Suivant les catégories et ce que nous faisons il y a un subside de 75% ou 80% ;

Le point 8, c'est surtout le renouvellement de toutes les fenêtres de l'école du Centre, qui étaient encore en châssis métalliques, parfois même à simple vitrage ; et un peu au Département Technique ;

Le point 9, c'est l'isolation de la dalle du grenier de l'Académie de Musique ;

Le point 10, c'est l'isolation pour l'école de Freylange.

Pour chacun de ces points nous demandons l'approbation du marché, du cahier des charges et du mode de passation ».

M. MAGNUS demande si tout le monde est d'accord ;

M. MEDINGER demande s'il n'y avait pas moyen de passer par l'Architecte de la Ville au lieu de faire appel à des bureaux d'Architecture.

M. BALON explique :

« Pour le point 7, relatif aux chaufferies, la Ville n'a pas d'ingénieur chauffagiste ;

Pour le point 8, relatif aux remplacements de fenêtres, c'est un dossier qui traîne dans les couloirs depuis 7 ou 8 ans, et l'auteur de projet avait été désigné pour l'ensemble. Nous n'avons obtenus des subsides que par bouts...et ce bout-là était resté en suspens.

Pour les points 9 et 10, lorsque la Ville a lancé les projets à l'époque cela faisait aussi partie d'autres projets plus globaux, dont certaines parties n'avaient pas été réalisées ».

M. BALON passe ensuite au point 11:« Il manque un bout de bordure filet d'eau à la rue de la Follmillen. Nous allons les remettre car il y a eu quelques problèmes d'inondation. Tant qu'il n'y avait pas de pluie on ne s'était pas aperçu qu'il manquait 40m de filet d'eau. »

M. PERPETE énonce le point 12, relatif au nettoyage du ruisseau du Wäschbour sur 625m par procédure négociée sans publicité pour un coût estimé de 9.202€. Il précise que c'est bien nécessaire.

M. SCHUSTER intervient sur les points 7 à 10 : « Je me réjouis que l'on continue la politique dans le contexte UREBA. C'est une très bonne chose mais je pense personnellement qu'il faudrait encore l'amplifier, et je l'ai déjà préconisé les autres années, notamment par la pose de minuteriers pour l'éclairage (il cite en exemple certains bâtiments qui restent éclairés même en période de non-occupation). Je tiens à signaler que la Déclaration de Politique Régionale, dans son chapitre 1<sup>er</sup> concernant l'énergie demande de soutenir les efforts d'économie d'énergie dans tous les domaines, particulièrement pour l'éclairage étant donné qu'on parle de pénurie pour l'hiver prochain ».

M. BALON répond que la Ville d'Arlon a fait de gros efforts dans toute une série de domaines. Il cite en exemple la facture au niveau du chauffage qui est inférieure alors que les coûts ont explosés.

En matière d'électricité, la Ville d'Arlon a été une des premières communes en Région Wallonne en matière d'éclairage public à avoir fait 100% du réseau.

Pour ce qui est de l'éclairage dans les bâtiments, dans les nouveaux bâtiments (comme par exemple l'école de Waltzing), il y a toute une série d'endroits où c'est le mouvement qui crée de la lumière. Il dit qu'il faut savoir aussi, pour l'aspect plus psychologique, que les dames d'ouvrages qui se trouvent seules dans un bâtiment, ne sont pas à l'aise, et ont tendance à tout laisser allumer. M. BALON et M. TRIFFAUX leur en ont déjà fait part en leur demandant d'essayer d'éteindre au fur et à mesure, mais M. BALON dit aussi comprendre leurs craintes lorsqu'on est seul dans un immense bâtiment.

M. BALON conclut que ce n'est donc pas aussi simple qu'on le pense.

M. SCHUSTER intervient concernant le point 11 : « Concernant les filets d'eau à Toernich notamment, j'ai entendu des doléances concernant des problèmes d'écoulement d'eau près de l'école communale. Il y a régulièrement des écoulements lors de fortes pluies comme la route est en pente, et l'écoulement file dans les maisons sous-jacentes ».

M. BALON explique que ce problème est courant pour les habitations proches des bois. Lorsqu'on a un chemin agricole ou forestier qui se termine proche des premières maisons, il n'est pas possible d'arrêter tout ce qui vient du bois.

M. MEDINGER intervient sur le point 12 : Il rappelle les faits durant l'hiver 2010-2011 où « l'Ile aux Doudous » était totalement submergée par les flots.

M. BALON confirme que c'était un problème de canalisation qui est bien réglé. Il explique que la nouvelle voirie un peu plus loin que « l'Ile aux Doudous » a créé barrage. Et des solutions ont été faites pour permettre au ruisseau du Wäschbour de franchir cela.

M. MEDINGER prend note qu'il y a bien une conduite de placée permettant l'évacuation de ce fond de vallée. Il rappelle que les gens de l'AIVE avaient reconnu que le tracé du ruisseau du Wäschbour était un peu en dépit du bon sens, qu'il n'est pas à fond de vallée et est un peu accroché un mètre au dessus du fond de vallée. Etant donné qu'on va encore amener des eaux claires là-dedans, il insiste sur le fait de bien consolider les digues, afin d'éviter de nouvelles inondations de la cuvette où se trouve « l'Ile aux Doudous ».

M. TRIFFAUX dit que le problème est à présent réglé et précise que c'est le parking qui était inondé, pas la structure elle-même et que les enfants n'ont rien à craindre.

M. MEDINGER répond qu'il ne veut pas alarmer les parents mais qu'il est soucieux des fondations du bâtiment.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-AO/14-963 et le montant estimé du marché Rénovation de plusieurs chaufferies dans le cadre de subsides 'UREBA exceptionnel', établis par l'auteur de projet, Bureau d'études Compas S.P.R.L., Clochimont, 2 à 6640 VAUX-SUR-SRE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 181.500,00 € hors TVA ou 219.615,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché et de choisir les critères de sélection qualitative suivants :  
Situation juridique du soumissionnaire - références requises (critères d'exclusion)

\* Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion



visés aux §§ 1er et 2 de l'article 61 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

\* En application de l'article 60 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter une attestation ONSS à son offre. Le pouvoir adjudicateur se renseignera lui-même.

\* En application de l'art. 63 de l'AR du 15 juillet 2011, le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles. Le pouvoir adjudicateur se renseignera lui-même.

Capacité financière et technique du soumissionnaire - références requises (critères de sélection) :

la preuve de son agrégation correspondant à la classe 2, catégorie D16 (Installations sanitaires et installations de chauffage au gaz par appareils individuels) ou D17 (Chauffage central, installations thermiques) ou D18 (Ventilation, chauffage à air chaud, conditionnement d'air)

Agrégation des entrepreneurs requise :

Catégorie D16 ou D17 ou D18, classe 2

Article 3 : De solliciter les subsides UREBA relatifs à ce marché auprès du SPW - DGO4 Département de l'Energie et du Bâtiment durable, Chaussée de Liège, 140-142 à 5100 NAMUR

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, articles 104/723-60/20141004, 124/723-60/20141011, 124/723-60/20141014, 561/723-60/20145001, 421/723-60/20144001 et 722/723-60/20147036.

+ + +

Mme P. SCHMIT et M. J.-M. LAMBERT, Conseillers communaux, sortent  
définitivement de séance

+ + +

### **8. Travaux communaux : Marché de travaux : Remplacement des fenêtres de l'Ecole du Centre et du Département Technique - Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-AO/14-964 et le montant estimé du marché Remplacement des fenêtres de l'Ecole du Centre et du Département Technique, établis par l'auteur de projet, A.3 Atelier d'Architecture Arlonais, Rue de l'Hydrion, 50 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 209.760,00 € hors TVA ou 253.809,60 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché et les critères de sélection suivants :

Situation juridique du soumissionnaire - références requises (critères d'exclusion)

\* Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux §§ 1er et 2 de l'article 61 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

\* En application de l'article 60 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter une attestation ONSS à son offre. Le pouvoir adjudicateur se renseignera lui-même.

\* En application de l'art. 63 de l'AR du 15 juillet 2011, le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles. Le pouvoir adjudicateur se renseignera lui-même.

Capacité financière et technique du soumissionnaire - références requises (critères de sélection) :

La preuve de son agréation correspondant à la classe 2, catégorie D5 (Menuiserie générale, charpentes et escaliers en bois) ou D14 (Vitrerie) ou D20 (Menuiserie métallique) ;  
Agréation des entrepreneurs requise :  
Catégorie D5 ou D14 ou D20, classe 2

Article 3 : De solliciter les subsides UREBA relatifs à ce marché auprès du SPW - DGO4 Département de l'Energie et du Bâtiment durable, Chaussée de Liège, 140-142 à 5100 NAMUR

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, articles 421/723-60/20144001 et 722/723-60/20147035.

**9. Travaux communaux : Marché de travaux : Isolation de la dalle du grenier de l'Académie de Musique - Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSP/14-965 et le montant estimé du marché Isolation de la dalle du grenier de l'Académie de Musique, établis par l'auteur de projet, A.3 Atelier d'Architecture Arlonais, Rue de l'Hydrion, 50 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 24.306,90 € hors TVA ou 29.411,35 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché avec consultation de 3 entreprises.

Article 3 : De solliciter les subsides UREBA relatifs à ce marché auprès du SPW - DGO4 Département de l'Energie et du Bâtiment durable, Chaussée de Liège, 140-142 à 5100 NAMUR.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 73401/723-60/20147013.

**10. Travaux communaux : Marché de travaux : Isolation de la dalle du grenier de l'Ecole de Freylange - Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSP/14-966 et le montant estimé du marché Isolation de la dalle du grenier de l'Ecole de Freylange, établis par l'auteur de projet, Bureau d'études Compas S.P.R.L., Clochimont, 2 à 6640 VAUX-SUR-SRE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 22.500,00 € hors TVA ou 27.225,00 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché avec consultation de 3 entreprises.

Article 3 : De solliciter les subsides UREBA relatifs à ce marché auprès du SPW - DGO4 Département de l'Energie et du Bâtiment durable, Chaussée de Liège, 140-142 à 5100 NAMUR.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 722/723-60/20147002.

**11. Travaux communaux : Marché de travaux : Pose d'une bordure filet d'eau et réfection du revêtement hydrocarboné au croisement des rues Follmillen et Hollefra à Viville - Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSP/14-953 et le montant estimé du marché Pose d'une bordure filet d'eau et réfection du revêtement hydrocarboné au croisement des rues Follmillen et Hollefra à Viville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 10.530,00 € hors TVA ou 12.741,30 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 entrepreneurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 421/731-60/20144016.

**12. Travaux communaux : Marché de travaux : Curage et remise en état du ruisseau du Wäschbour - Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver les travaux et le montant estimé du marché Curage du ruisseau du Wäschbour. Les conditions sont fixées par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 7.605,00 € hors TVA ou 9.202,05 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 5 entrepreneurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 482/735-60/20144011.

**13. Travaux communaux : Marché de travaux : Curage des ruisseaux 2014 - Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

M. PERPETE rappelle que ce sont d'avantage des travaux d'entretien que de curage.

M. MEDINGER demande dans quel délai ce sera mis en œuvre vu que ce point était déjà passé une fois et qu'on lui a dit qu'il fallait en encore faire des études.

M. PERPETE répond qu'ils suivent la procédure (l'auteur de projet a terminé le cahier des charges et le délai d'exécution est estimé à 80 jours ouvrables). Il estime le délai à quelques mois.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2014-185 et le montant estimé du marché Entretien et curage de cours d'eau à Arlon - 2014, établis par l'auteur de projet, Services Provinciaux Techniques - Infrastructures routières et cours d'eau, Square Albert Ier, 1 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.589,88 € hors TVA ou 50.323,75 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 entrepreneurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 482/735-60/20144012.

**14. Travaux communaux : Marché de travaux : Entretien extraordinaire des chemins forestiers - Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le descriptif N° MT-PNSP/14-968 et le montant estimé du marché Entretien des chemins forestiers 2014 : réhabilitation du chemin forestier du Glissisbour. Les conditions sont fixées par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 4.980,00 € hors TVA ou 6.025,80 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché avec consultation de 5 entreprises.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 640/735-60/20146001.

**15. Travaux communaux : Marché de travaux : Ecole de Waltzing : approbation des avenants 14, 19 à 25**

M. BIREN revient sur ce qui a été dit en ce qui concerne l'éclairage. Hormis les travaux d'entretien qui se terminent vers 20h00 - 22h00 il demande à veiller à avoir un éclairage raisonnable et non exceptionnel. Il précise que des voisins se plaignent dudit éclairage.

M. TRIFFAUX dit qu'à sa connaissance tout serait resté allumé une seule nuit, il ne sait pas encore pourquoi mais ils vont se pencher sur la question.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres, décide :

Article 1er : D'approuver les avenants n°s 14 et 18 à 25 du marché à l'Ecole Fondamentale de Waltzing : Création d'un complexe scolaire pour le montant total en plus de 39.479,38 hors TVA ou 47.770,05 € TVA comprise.

Article 2 : D'approuver pour ces avenants, une prolongation de délai de 13 jours ouvrables.

Article 3 : De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 722/723-60/20097014).

Article 4 : De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle

**16. Travaux communaux : Marché de travaux : Remplacement et réparation de plafonds tendus déchirés à l'école du Centre. Ratification de la décision du Collège Communal du 15 septembre 2014 relative à l'approbation des conditions et de l'attribution**

M. MAGNUS rappelle que la situation est dangereuse et que le remplacement global est impératif.

Il est mentionné que deux entreprises belges sont contactées et refusent de travailler quand il n'y a pas cours.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : De ratifier la décision du Collège Communal du 15 septembre 2014 relative à l'approbation des conditions et à l'attribution du marché Remplacement et réparations de plafonds tendus déchirés à l'école du Centre.

**17. Travaux communaux : Marché de fournitures : Aménagement d'une plaine de jeux à la nouvelle école de Barnich/Sterpenich - Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSP/14-961 et le montant estimé du marché Aménagement d'une plaine de jeux à la nouvelle école de Barnich/Sterpenich. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 24.793,39 € hors TVA ou 30.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 4 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 766/725-54/20147019.

**18. Travaux communaux : Marché de Fournitures : Fourniture et installation d'un équipement de contrôle d'accès par badges pour 4 crèches communales - Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

M. TRIFFAUX Explique qu'il y aura un système avec vidéophone à l'entrée et à certains endroits à l'intérieur. Les parents auront un badge d'accès.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSP/14-976 et le montant estimé du marché Fourniture et installation d'un système de contrôle d'accès par badges pour quatre crèches communales, Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 20.661,16 € hors TVA ou 25.000,00 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 844/723-60/20148006.

**19. Travaux communaux : Marché de Fournitures : Fourniture de matériel d'entretien pour les espaces verts - Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

M. PERPETE explique que le nombre d'espaces verts publics augmentent au fur et à mesure des aménagements et il faudra régulièrement acheter du matériel pour le service environnement, pour la partie dont ils s'occupent (tronçonneuse, débroussailleuse, taille haie...).

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSP/14-969 et le montant estimé du marché Fourniture de matériel d'entretien pour les espaces verts en 2014. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 18.570,25 € hors TVA ou 22.050,00 €, TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché avec consultation de 4 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 766/744-51/20147020.

**20. Travaux communaux : Marché de Fournitures : Fourniture d'une citerne d'arrosage pour le service Environnement - Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

M. PERPETE rappelle que c'est pour remplacer celle qui est sur l'UNIMOG (2500 l) et que c'est pour assurer l'arrosage en continu, les week-ends compris. Il en profite pour féliciter le Service des Travaux et de l'Environnement qui ont encore obtenu le 1<sup>er</sup> prix ex éco avec Houffalize aux prix des Villes de l'AFTLB jeudi dernier à Houffalize. Il informe que l'AFTLB a un nouveau Président (M. B. MOINET) et que le Secteur Valorisation et Propreté a un nouveau Président également en la personne de M. A. BALON qu'il félicite.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSP/14-952 et le montant estimé du marché Fourniture d'une citerne d'arrosage pour le service Environnement. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 32.000,00 € hors TVA ou 38.720,00 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation d'au moins 3 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 766/744-51/20147023.

Article 4 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

**21. Travaux communaux : Marché de Fournitures : Acquisition d'une mini-pelle pour le service Environnement - Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

M. PERPETE précise que cette pelle servira également au Service Voirie.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSP14/967 et le montant estimé du marché Acquisition d'une mini-pelle pour le service Environnement. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 36.363,64 € hors TVA ou 44.000,00 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché avec consultation de 4 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 766/744-51/20147020.

**22. Travaux communaux : Marché de Fournitures : Fourniture et pose d'une clôture à la plaine de jeux de l'école de Heinsch - Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le descriptif N° MT-PNSP/14-957 et le montant estimé du marché Remplacement de la clôture entourant la plaine de jeux à l'école de Heinsch. Les conditions sont fixées par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, sur simple facture acceptée, avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 722/723-60/20147010.

**23. Travaux communaux : Marché de Fournitures : Fourniture de sel pour l'hiver 204-2015- Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

Mme DENIS demande si pour le sel on fait un marché conjoint avec d'autres communes.

M. BALON explique que jusqu'à présent la Ville faisait un marché conjoint avec le SPW mais cette année ce sera avec la Province.

M. PERPETE justifie ce choix en expliquant qu'il y a quelques années, lors d'un hiver très rude, le SPW a réquisitionné le sel pour lui, pour les autoroutes et n'a pas livré les Communes pendant un temps. Une partie du sel venait du Chili par bateau. Le SPW a pris cette décision-là alors que la Ville avait un marché avec eux, les voiries Communales étaient considérées comme secondaires (priorité aux autoroutes et aux voies structurantes).

M. BALON ajoute que le SPW, mais ils l'avaient corrigé l'année d'après, avait fait un marché annuel sans se rendre compte que l'hiver est à cheval à la fois sur novembre - décembre et janvier-février sur deux exercices. Et donc le 31 décembre ils avaient oublié de repasser le marché.

M. TURBANG s'interroge sur le fait que si on avait stocké du sel, est ce qu'on avait encore des réserves de sel, et est ce qu'on avait calculé ce budget par rapport à une réserve que l'on avait encore, ou alors qu'on avait au coup par coup en fonction de l'épaisseur de neige ?

M. BALON reprend en spécifiant qu'on commence l'hiver avec une réserve puisque l'année passée on n'a pas tout utilisé et qu'on possède des silos qui permettent de conserver le sel, à part la croûte supérieure. On essaie de faire en sorte de ne pas toucher à cette réserve mais plutôt de renouveler le stock. Pour le reste en cas d'hiver clément, cela tourne autour de 50.000 euros et les hivers rudes autour de 100.000 à 125.000 euros. Il poursuit en disant qu'on a misé sur un hiver clément et que s'il n'est pas clément, il y aura une modification budgétaire, il y a une option chez le fournisseur et ceci est un indice budgétaire et n'a rien avoir avec le fait de passer commande.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSP/14-974 et le montant estimé du marché Fourniture de sel de déneigement pour la période

hivernale 2014-2015. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 4 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2014, article 421/14001-13.

**24. Travaux communaux : Marché de Services : Service de déneigement pour l'hiver 2014-2015 - Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

M. BALON précise que c'est comme chaque année avec 5 lots.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNSP/14-970 et le montant estimé du marché Déneigement et salage des voiries communales pour la période hivernale 2014-2015. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 61.983,47 € hors TVA ou 75.000,00 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 4 prestataires de services.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2014, article 421/140-13.

**25. Biens communaux : Vente de gré à gré à une école de danse des parcelles cadastrées ARLON - 1ère Division - ARLON - Section A - n°s 1695 A 2 - 1695 L, sises sur le Parc des Expositions : Décision de principe**

M. BALON précise qu'il y a une petite correction et que lorsqu'ils ont fait le parking il y avait un petit morceau qui nous appartenait toujours.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide du principe de la vente de gré à gré, des biens précités, au prix de 664, 30 euros, à l'Ecole de danse Nicole AIMONT.

Le projet d'acte sera soumis aux résolutions du Conseil communal après enquête publique.

**26. Biens communaux : Vente de gré à gré, à une Société, de la parcelle cadastrée ARLON - 1ère Division - ARLON - Section A - n° 814 K 6 : Décision définitive et approbation du projet d'acte**

M. le Bourgmestre précise que ces travaux permettent aux gens de rentrer dans le nouveau bâtiment qui est en construction.



Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide définitivement de vendre à « RPH Associés Immobilières », le bien suivant, au prix de 1 751, 51 euros :

ARLON 1ère Division ARLON Section A n° 814 K 6 d'une contenance de 40 centiares - à front de l'avenue du Xème de Ligne.

APPROUVE le projet d'acte authentique de vente.

DISPENSE Monsieur le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office du fait de cette vente.

**27. Biens communaux : Quartier du Wäschbour : Echange avec une Société publique de parties de parcelles : Décision définitive et approbation du projet d'acte**

M. le Bourgmestre présente le point en disant qu'il s'agit d'un échange avec la Société Wallonne du Logement de parties de parcelles.

Mme Anne-Catherine GOFFINET dit que dans le cadre du projet d'aménagement du site, dont on a beaucoup parlé avec la Société Wallonne du Logement qui travaille avec la Société SMDI pour faire des immeubles et habitations à caractère de mixité sociale. On a constaté d'une part que la voirie existait actuellement, mais il y a eu un problème de propriété puisqu'une partie de la voirie est sur leur domaine, et il y a un autre endroit où ils auraient besoin d'une partie de notre domaine pour pouvoir construire, d'où l'idée de l'échange de parcelles et la soulte, on va la récupérer sur un autre terrain qui est situé à l'entrée du site. Mais on a restructuré et corrigé la situation de fait, il y a eu des petits endroits comme cela dans le Wäschbour où les promoteurs ont construit sur domaine public et où on a construit sur domaine privé, donc il s'agit ici d'un rééquilibrage.

M. le Bourgmestre reprend qu'il s'agit d'un échange sans soulte.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

1) définitivement de l'échange, sans soulte, des biens suivants :

ARLON 1ère Division ARLON Section A

D'une part, propriété Ville d'Arlon :

- une contenance mesurée de 25 a 41 ca à prendre dans la parcelle cadastrée n° 1258 p, sise essentiellement en zone d'aménagement communal concerté et, pour le solde, en zone d'habitat, étant une bande de terrain permettant un accès aux voiries publiques déjà existantes, telle que reprise sous teinte verte au plan de mesurage dressé le 14 septembre 2011, par le bureau TMEX et la Sprl Agédell.

contre :

D'autre part, propriété de la Société Wallonne du Logement :

- la parcelle n° 1300 g, d'une contenance cadastrale de 26 a 54 ca, sise en zone d'habitat.

- deux bandes de terrain d'une superficie de 2 a 48 ca, à prendre dans une pâture sise au lieu-dit « Beim Metzger Fouss Paad », le long de la rue de Bitburg, cadastrée n°s 1258 / H et 1258 / P telles que reprises sous teinte orangée au plan de mesurage dressé le 14 septembre 2011, par le bureau TMEX et la Sprl Agédell.

2) APPROUVE le projet d'acte rédigé par Maître MARCOTTY.

3) DISPENSE Monsieur le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office du fait de cette vente.

## **28. Biens communaux: Mise à disposition de locaux au sein de l'ancien Hôtel du Nord**

Madame Anne-Catherine GOFFINET dit que c'est un projet qui mûrit et qui est l'aboutissement de différents contacts que nous avons pu entretenir avec d'une part la Société Association NGE et GREEN LAB pour créer un ESPACE COWORKING à Arlon. Elle explique qu'un « ESPACE COWORKING » est un espace où il y a des bureaux à louer à l'heure, à la journée ou à la semaine et cela permet de faire émerger une communauté de « COWORKERS » comme on dit. Elle cite l'exemple d'un architecte qui loue un bureau dans cet espace provisoirement en attendant de pouvoir trouver un autre endroit définitif pour pouvoir développer ses activités. Ceci permet de répondre à une réelle demande qui est sur ARLON où il y a pas mal d'entrepreneurs ou autres qui n'ont pas d'espace pour pouvoir lancer leur activité, et là ils pourront également y trouver des conseils car il ne s'agit pas uniquement de louer des bureaux partagés mais il y a toute une animation de l'espace qui est créée avec des contacts, INOVATOP, INOVATEC des bourses d'échange qui sont organisées, des workshops, un partenariat avec l'UCM, Challenge, la Chambre de Commerce et actuellement en Région Wallonne, nous sommes la seule province où il n'y a pas ce type d'infrastructure. Comme il y a trois jeunes personnes à Arlon qui voulaient absolument se lancer là-dedans et qui y croyaient ils nous ont convaincu et on propose ici de mettre à disposition l'ancien restaurant japonais pendant une durée de deux ans et pour les aider dans la réalisation de ce projet, on propose aussi de leur laisser la gratuité pendant deux ans et on verra l'évolution par la suite pour éventuellement renouveler chaque année. Effectivement on ne peut pas s'engager plus puisque la rénovation proprement dite de l'Hôtel du Nord fait partie du projet plus global du Palais de Justice, et donc en conclusion, cela permet de les aider pendant un petit moment.

Madame Marie-Thérèse TRUM s'interroge sur les frais de fonctionnement.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'ils seront à leur charge.

Madame GOFFINET dit que les situations seront très diversifiées. Elle cite l'exemple d'un journaliste quand il sera à Libramont et sur Arlon aussi, s'il souhaite rédiger quelque chose et qu'il n'a pas d'endroit pour pouvoir le faire et l'envoyer par internet, il y aura donc un espace où il pourra aller rédiger ce texte puisqu'il y aura tout un espace informatique qui sera mis à disposition et où on pourra comme dit tout à l'heure être loué à l'heure ou à la journée ou à la semaine. Ici il n'y a pas seulement que la mise à disposition des locaux, il y a également toute une communauté qui se crée et où on échange, où il y a aussi des parrainages, aussi puisque c'est aussi un partenariat avec l'UCM et Challenge, donc c'est vraiment comme un incubateur d'entreprises. Et ceci permet aux gens qui se lancent de créer des réseaux avec des personnes qui ont une tout autre activité, et de se rencontrer et de débattre.

Les promoteurs du projet prennent tout en charge, ils installent tout ce qui est informatique, ils rafraîchissent l'espace latent et ils mettent toutes les dispositions informatiques ainsi que l'ameublement et prennent en compte les charges.

M. TURBANG se pose la question au nom du groupe MR sur qui va financer tout ceci et il s'étonne par rapport au projet qui a été présenté il y a quelques temps, où on parlait de créer un espace englobant l'ancien Palais de Justice, l'Hôtel du Nord ; ils avaient d'ailleurs interrogé le Collège là-dessus en disant que ces bâtiments ne servaient plus à rien. Aujourd'hui on va lancer un bail de deux ans renouvelable ensuite annuellement et par ailleurs cette asbl aura sans doute fait de gros investissements dans ces bâtiments. Est-ce que la commune pourra alors à un moment où à un autre

récupérer cela dans le cadre d'un projet plus global ? Une question supplémentaire est qu'à partir du moment où on met à disposition l'ancien restaurant de l'Hôtel du Nord ou l'ancien restaurant japonais, on peut imaginer qu'il y a encore d'autres parties de l'ancien Hôtel du Nord qui sont encore peut être disponibles et qui pourraient aussi être mises à disposition d'autres asbl.

Mme GOFFINET répond que le bail serait pour une durée de deux ans, car il faut le temps pour faire l'étude et le cahier des charges, on sait que pendant deux ans on pourrait occuper cet espace. Et cet espace est le seul espace de l'ancien Hôtel du Nord qui peut encore être occupé. Alors peut-être qu'après il y aurait une réflexion à mener sur la partie qui concerne le secteur Horéca puisque le bail se terminera en février 2015 et ce sont les deux seules parties encore exploitables sans avoir de soucis puisque les étages sont condamnés pour une raison d'accès pompiers, donc ici tout est à leur charge, ils en sont conscients et ils ont tout bien calculé pour tenir deux ans. Ils savent aujourd'hui vers quoi ils s'engagent mais peut-être que dans deux ans ce sera fini.

Monsieur le Bourgmestre précise que le projet Palais de Justice et Hôtel du Nord font partie d'un projet FEDER, que nous aurons dans quelques mois une réponse et que nous saurons où nous en sommes. C'est évident que si on amène des réponses satisfaisantes au niveau du FEDER on ne va pas avoir des dizaines de millions. Donc d'ici là et même si on a les bons dispositifs, il faudra quand même lancer des architectes, des auteurs de projet, on estime que raisonnablement on ne va pas arriver à avoir des équipes d'entrepreneurs qui travailleront avant deux ans, il faut être réaliste il s'agit d'un projet à long terme. Et entretemps on ne peut pas non plus laisser cet espace de l'ancien restaurant japonais sans utilité, on nous dit ici que ça va faire venir du monde en ville et que ça va tourner et on est bien d'accord sur le fait que même si aujourd'hui on n'a pas encore les fonds pour commencer à raisonner tout ça de manière très importante, on doit occuper les lieux et créer de l'animation. C'est d'ailleurs l'objectif qui est poursuivi, lorsqu'on fait des expositions ou autres manifestations du genre dans le palais. Ici c'est un peu la même chose et si dans deux ans on a la chance d'avoir quelques millions qui nous viennent du FEDER, on s'arrangera pour faire en sorte que ces gens là puissent aller dans une autre partie. Et pour répondre à la question « Est-ce qu'il y a encore d'autres endroits ? », oui il y a le café mais pour l'instant on n'y touche pas car on a encore un loyer. Sinon il y a encore la maison du Tourisme et l'Office du Tourisme, mais vu l'état de l'étage et sans moyen financier important on ne sait rien y faire, et pourtant il y a une très belle charpente dans le grenier de l'Office du Tourisme. Il voudrait bien avoir quelques millions pour la rénover.

Madame GOFFINET insiste sur l'intérêt du fait que cet endroit peut être occupé rapidement, qu'une rénovation, même si elle est précaire puisque ce sera une durée de deux ans, peut être réalisée parce que si on laisse tout dans cet état, tout s'abîmera encore plus que ça ne l'est. Actuellement on y entrepose tout le matériel de l'Office du Tourisme et elle pense que d'y avoir une activité économique là, pourrait permettre d'avoir une tournante et d'amener les gens en ville, ceux qui n'ont peut-être pas l'habitude d'y aller et qui ne connaissent pas ; de plus elle pense que le lieu est vraiment bien situé puisqu'il est tout près de l'arrêt du TEC, pas loin de la gare, ce qui permet de lancer une activité pour jeunes entrepreneurs.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide d'approuver la mise à disposition à titre gratuit pour une durée initiale de 2 ans, qui sera renouvelable ensuite annuellement, d'une partie de l'ancien Hôtel du nord au profit de l'ASBL « Greenlab Coworking » aux conditions stipulées par la convention proposée.

**29. Circulation routière : Adoption d'une modification au règlement général sur la circulation routière : Elargissement de la Zone bleue (terrains de l'ancien site du Mess des Officiers) : Précisions à apporter à la résolution du Conseil communal du 22 mai 2014 en fonction des remarques de la tutelle**

Monsieur le Bourgmestre rappelle que le 22 mai le Conseil communal a de manière unanime accepté d'en faire une zone bleue, mais dans la délibération on a oublié qu'il fallait matérialiser l'endroit par un signal E9 et avec la mention « 3 heures » et la mention « excepté riverains », ce que nous corrigeons aujourd'hui, et là aussi on fait tout ce qu'on peut pour faire en sorte que ça avance mais l'armée n'est pas aussi pressée que nous et voilà pourquoi ça traîne un peu. Cependant il y a encore eu une réunion avec eux il y a une dizaine de jours pour faire avancer les choses, ils sont dans l'attente de rapports avec une Société qui s'appelle ECOREM pour pouvoir libérer les lieux, après ils doivent encore envoyer tous ces rapports à la Région Wallonne qui doit encore elle prendre position.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> : L'article 20 est abrogé et remplacé (ajout d'un point 7) par

« Art. 20 : Zone Bleue

1. Rue des Martyrs
2. Square Albert Ier
3. Rue du Transept
4. Rue Jean Koch
5. Avenue Jean-Baptiste Nothomb sur le tronçon de voirie compris entre le carrefour dénommé Place des Fusillés et la rue Francq
6. Avenue de la Gare sur le tronçon de voirie compris entre le carrefour dénommé Place des Fusillés et la rue Francq
7. Les terrains de l'ancien site du Mess des Officiers, sis à front de la rue du Général Molitor.

\* Ajout d'un point 7.

La mesure sera matérialisée par un signal E 9 a de type zonal de début et de fin de réglementation dans lequel figure la reproduction du disque de stationnement, la mention « 3 heures » et la mention « EXCEPTE RIVERAINS » conformément à l'article 65.5 de l'Arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre 1975.

Article 2 : Le présent règlement sera transmis à la Région Wallonne - Direction de la Coordination des Transports.

**30. Informatique communale : Acquisition de PC's**

Madame Marie NEUBERG signale qu'On a déjà remplacé 33 PC récemment avec des licences vu la fin des mises à jour de XP, ici on profite toujours du marché provincial, on va refaire l'acquisition de 44 PC (43 PC et 1 portable), et des licences également dans la foulée avec les mêmes marchés. Ces articles étaient prévus au budget et c'était dans l'idée également de renouveler le pack informatique étant donné qu'on connaît la durée de vie d'un ordinateur, on essaie de durer un maximum mais il arrive un moment où il faut faire des choix.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, approuve l'acquisition via la centrale d'achat de la Province de Luxembourg, de 43 PC's de bureau (avec écran) et d'un PC portable pour la somme totale de 37.862,90 € TVA comprise auprès de la société TRUSTTEAM N.V. Evolis, 78 à 8500 KORTRIJK, adjudicataire du marché provincial. La dépense est à imputer à

l'article 104/742-53 « Achats de matériel informatique » du budget extraordinaire de l'exercice 2014;

### **31. Informatique communale : Acquisition de licences**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide d'approuver à la somme totale de 15.950,22 € TVA comprise la dépense relative à l'acquisition, via la centrale d'achat de la Province de Luxembourg de 33 licences Microsoft Office Standard 2013, 12 licences Microsoft Office Pro 2013 et 1 licence Microsoft Visio 2013, auprès de la société COMPAREX Software Belgium BVBA Buro & Design Center, Suite 315, Esplanade 1, Box 3 à B 1020 BRUXELLES, adjudicataire du marché provincial.

Cette dépense est à imputer à l'article 104/742-53 « Achats de matériel informatique » du budget extraordinaire de l'exercice 2014.

### **32. Finances communales : Approbation des comptes de l'asbl l'Aubergerie Maison des jeunes d'Arlon - exercice 2013**

Monsieur le Bourgmestre présente le boni de l'exercice 2013 de la Maison des Jeunes d'Arlon qui est de 1004,75 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, émet un avis favorable au compte de l'exercice 2013 de l'asbl l'Aubergerie Maison des jeunes d'Arlon

### **33. Finances communales : Approbation des comptes de l'asbl Arlon Centre-Ville - exercice 2013**

Monsieur le Bourgmestre présente la perte de l'exercice 2013 de l'asbl Arlon Centre-Ville de 3.930 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, émet un avis favorable au compte de l'exercice 2013 de l'asbl Arlon Centre-ville

### **34. Finances communales : Octroi d'un subside pour l'organisation du Taptoe**

Monsieur le Bourgmestre rappelle la subvention au TAPTOE d'un montant de 2.000 euros, et rappelle qu'on peut apprécier cette manifestation qui se fait en collaboration avec l'armée et la Province.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

- D'autoriser la liquidation de la subvention de 2.000 € prévue au budget ordinaire de l'exercice 2014 à l'article 762/33203-02 en vue de permettre au Commandement Militaire de la Province de Luxembourg d'organiser un festival militaire « Taptoe »;
- De demander la reddition des comptes des organisations.

### **35. Fabriques d'Eglises : Eglise Protestante Luthérienne du Pays d'Arlon : approbation du compte 2012**

Monsieur l'Echevin des cultes, MITRI, prend la parole pour présenter le boni de l'église Protestante du Pays d'Arlon ainsi que des Fabriques d'Eglises d'Autelhaut et de Heinsch (voir point 36 ci-après) qui sont toutes les deux en boni aussi; On propose donc d'approuver leurs comptes.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, émet un avis favorable au compte pour l'exercice 2012 de l'Eglise Protestante Luthérienne d'Arlon.

**36. Fabriques d'église d'Autelhaut et Heinsch : approbation du compte 2013.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, émet un avis favorable au compte 2013 de la Fabrique d'Eglise d'AUTELHAUT et HEINSCH.

**37. Demande d'un Conseiller communal d'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil : action du Collège communal en matière de logement.**

Il demande à Monsieur GAUDRON de resituer le contexte de sa question.

Monsieur GAUDRON prend la parole et annonce que la question portait sur la politique du logement menée par le Collège. C'est un point qui avait été mis en avant dans la déclaration de politique communale. Pour le groupe ECOLO, c'est aussi important entre-autre de lutter contre les marchands de sommeil, et aussi de pouvoir faire quelque chose face à la problématique des logements inoccupés, précisément aussi dans le centre-ville car il y a eu de grands débats tout à l'heure quand à l'avenir du piétonnier mais il pense que l'avenir de notre centre ville passera aussi certainement par la présence d'habitants, parce que les premiers utilisateurs dans le centre ville et de ses commerçants sont aussi ceux qui y habitent.

Monsieur le Bourgmestre remercie Monsieur GAUDRON pour l'étude qui a été effectuée, de reprendre l'ensemble des services qui ont travaillé sur ce dossier depuis de nombreuses années. Il faut savoir que c'était M. VALENTIN qui est maintenant à la pension qui s'occupait de cela à l'époque, c'est maintenant M. VOTRON qui a repris cela et donc c'était bien pour lui aussi de pouvoir résumer la situation 2012-2013 pour bien être au fait du problème. Il lit rapidement le document qui a été établi : en disant que le nombre de demandes est constant et émane en général du locataire lorsqu'on fait une enquête de salubrité. Les problèmes d'humidité sont très fréquents et sont imputables au facteur suivant : mauvaises isolations et étanchéités, aérations insuffisantes, systèmes de ventilation insuffisante ou chauffage inadapté, ces éléments sont susceptibles de nuire à la santé des habitants, allergies, problèmes respiratoires, et intoxications, le surpeuplement est également fréquent et est parfois induit par la domiciliation d'un locataire supplémentaire et après signature du bail de location sans en avoir avisé le bailleur. L'état d'un logement visité correspond généralement à celui de l'enménagement, excepté des aggravations éventuelles par des problèmes d'humidité dues sans doute à une utilisation trop intensive. Les demandes d'enquêtes sont souvent relatives à des logements occupés depuis plusieurs années. Lorsque le locataire est sur le point de déménager ou sont dues aussi à des retard dans des obligations contractuelles du locataire. Les locataires ont aussi tendance à donner une importance exagérée à leur problème, dont la gravité est finalement inférieure aux critères de salubrité. Certaines demandes sont également orientées pour l'obtention de points de priorité pour accéder à un logement social. Les arrêtés pris à la suite de ces enquêtes envers les bailleurs sont principalement des ordonnances de travaux. Et donc Monsieur MAGNUS continue d'expliquer, sur base de graphiques qui nous montrent, puisque c'est l'objet de la question, en 2012 et 2013, les classements sans suite les habitats améliorables, les habitats améliorables surpeuplés...on voit donc les chiffres à côté et inadaptés, adaptables améliorables, non améliorables et surpeuplés. Donc des arrêtés ont été pris, c'est également une des questions posées, de savoir ce qui avait été pris comme décision suite à ces différentes enquêtes. Il y a des travaux en général, on demande au propriétaire de remédier à la situation et il y a des inhabitalités et des surpeuplements...Voilà les chiffres que

l'on peut donner sur ce graphique. Une des grandes difficultés que l'on a c'est, si l'on veut véritablement mettre des gens carrément dehors, il faut leur retrouver un logement qui est approprié à leur situation, ce qui n'est pas toujours évident...Il rappelle que le Bourgmestre Honoraire en faisait souvent état lorsqu'on parlait de ces choses-là. C'est une réalité qui est évidente et où on préfère essayer d'améliorer les logements en question et donc c'est pour cette raison que l'on voit que les arrêtés ordonnant les travaux sont plus importants par rapport aux autres arrêtés. Nous sommes à la chasse de ces gens, de ces « marchands de sommeil » qui ne respectent pas leur locataire, car c'est quelque chose de fondamental dans la société d'aujourd'hui.

Monsieur PERPETE prend la parole pour le reste de la question. Il pense que dans certains cas il faut aller jusqu'au bout, jusqu'à l'expulsion ou la fermeture du logement. Il dit qu'aux habitations Sud Luxembourg, il y a une expulsion programmée le 13 octobre et que quoi qu'il se passe d'ici-là, ils l'exécuteront. Parce qu'il y a des gens qui ne respectent pas, qui ne paient pas alors qu'ils pourraient, et donc toutes les interventions et toutes les promesses après coup c'est trop tard, ils mettront les gens dehors. Il dit : « On ne les relèvera pas non plus, parce que c'est trop facile et alors on les laisse là où ils sont...Et ce qu'ils feront après c'est à eux de le savoir, pas à nous...Il faut responsabiliser les gens à un moment donné ». Après des rappels et des procédures en justice etc... , ce qu'il constate, parce qu'on en fait plusieurs par an, le surlendemain il ne sait pas toujours où ils sont mais en tout cas ils ne sont pas dans la rue. Il pense qu'il ne faut pas lâcher prise, parce que si on arrête, ça se sait tout de suite dans le quartier que « l'on n'ose pas »...Donc ce qui s'en suit c'est qu'on ne paie pas, on peut dégrader sans problème puisque de toute manière on n'osera pas les mettre dehors. Il dit qu'on ose depuis des années, il n'est pas fier de le dire, et il ne voudrait pas que ce soit mal interprété, mais il faut aller jusqu'au bout dans certains cas, car on a affaire à des gens qui pensent toujours que tout s'arrange. Il y a tellement de laxisme en Belgique dans plein de domaines que le respect élémentaire de ces propres obligations, ce n'est même pas la loi ici. Effectivement, ils ont signé un bail et de faire respecter leur propre signature, cela paraît surprenant. Et ça c'est un socialiste qui vous le dit, qui veut protéger le logement public, et qu'après-demain il y en ait encore...pour cela qu'est ce qu'on fait, le bras armé des communes, donc la notre ici, en matière de logement les sociétés de logement de service public dont principalement les Habitations Sud Luxembourg.

Du temps du Ministre du Logement André ANTOINE, on a obtenu 100% des demandes que l'on a faites pendant les quelques années où il était Ministre du Logement. Toutes les demandes que l'on a faites dans le plan communal du logement, certaines années il y en avait plus et d'autres années moins, il a tout accepté et tout financé avec un décalage. Ce qui nous a permis de créer plusieurs dizaines de logements publics sur ARLON. Avec le Ministre NOLLET, la situation budgétaire ne s'est pas arrangée, il y a eu une grosse demande dans le plan communal du logement actuel et il a obtenu royalement 10 logements sur 70. Ceux-là seront construits à l'angle de la rue Saint-Dié et la rue de Neufchâteau, mais ça prendra encore un certain temps. Actuellement, on est en train de rénover, le cahier des charges étant bouclé ça va bientôt commencer, un unique logement où il y avait l'ancien Guichet de l'Energie à la rue Porte Neuve. On est en train d'achever la construction d'un immeuble à appartements juste à côté du siège administratif des Habitations Sud Luxembourg à l'avenue Patton, sur le terrain gauche qui appartient à la société, les travaux se terminent et il y aura une douzaine d'appartements qui pourront être occupés d'ici la fin de l'année.

Il poursuit son exposé en expliquant ce que la Ville vient de faire grâce à eux, il y a quelques mois, on vient d'acheter 24 appartements de l'OCASC à la rue du Galgenberg. Il faut rendre hommage à ses collègues du collège et aux ouvriers du département technique, qui ont rénové par eux-mêmes une partie, et sont d'ailleurs encore occupés à le faire. En effet, 4 appartements qui ont été achetés sont déjà occupés et d'ici la fin de l'année il y en aura encore

d'avantage, même si pour quelques uns on a encore affaire à des sociétés extérieures.

Il termine avec l'agence immobilière sociale LOGESUD, il s'adresse à M. GAUDRON en disant que lui et le groupe Ecolo ont joué un mauvais rôle pendant la campagne électorale, « vous avez tiré contre le camp du logement public et ça vous ne devriez pas faire même en campagne électorale » dit-il, il reproche qu'à chaque débat où il a eu le plaisir de le croiser, en qualité de tête de liste respectif, il disait à chaque fois qu'il y avait des problèmes de gestion à l'agence immobilière sociale. Cependant, l'explication vient du fait qu'un des employés avait à l'époque volé de l'argent dans la caisse. Qu'est ce que les propriétaires qui entendent parler de l' AIS pensent quand ils entendent parler des problèmes de gestion, ils s'interrogent sur le fait de mettre leur logement là s'ils ne sont pas sûrs d'être payés ! Mais non confirme M. PERPETE il n'y a pas de problème de gestion, c'est uniquement le fait qu'un employé a volé de l'argent dans les caisses à l'époque et celui-ci a été mis dehors.

M. PERPETE avait été élu président fondateur pour la province en 2000, il explique brièvement :

Les agences immobilières sociales n'existaient que dans les communes de plus de 50.000 habitants, habitants de la Région Wallonne, Robert Collignon etc Ministre du Logement. On a été pleuré dans les cabinets respectifs en disant qu'en Province de Luxembourg on n'en aura jamais. Et puis M. COLLIGNON a dit « faites en une provinciale et je la subsidierai ». On a fait le tour avec un agent provincial (M. Christian BINET) des 44 communes pour essayer de créer des AIS pour toute la province. Dans la zone de Libramont on a été mis dehors presque, il n'en était pas question. Dans la zone de Marche on nous écoutait poliment, mais en vain. Si bien qu'on en a créé ici dans le sud cette AIS située au coin de la rue des Capucins et de la rue qui va vers la Grand Place, à contre sens, et on est parti de 0, avec très peu de logement. Mais en 2000, quand on a commencé sur Arlon on avait 3 logements et aujourd'hui on en a 54.

Avec l'agence immobilière sociale, cela comporte tout de même des risques car lorsqu'on prend un logement nous en gestion, on doit payer le loyer au propriétaire quelque soit la situation, que l'on trouve un locataire ou pas qu'il paie ou pas son loyer, qu'il cause des dégâts ou pas. On est considéré vis-à-vis du propriétaire comme le bailleur... Il prend l'exemple d'un contrat de brasserie : on a le propriétaire du bâtiment qui loue à la brasserie et la brasserie loue au cafetier. Et le propriétaire ne veut rien savoir si la brasserie dit « mais moi on ne me paie pas », il doit payer point. Pour nous c'est exactement la même chose on doit payer le propriétaire et il faut donc essayer d'avoir des locataires qui paient, il faut essayer d'avoir des logements dans lesquels il n'y a pas de vices cachés, ou des locataires qui ont du mal à payer leur chauffage car ce sont parfois des bâtiments qui s'avèrent après coup parfois mal isolés, et le locataire alors choisit de payer le chauffage pour pas se le faire couper et plus son loyer ou du moins quand il pourra. Il y a eu aussi des problèmes financiers qui ont posé problème : actuellement on est en équilibre, mais récemment, on a encore dû se séparer d'une autre employée qui n'avait elle rien volé, mais qui ne suivait pas les dossiers suffisamment de près, si bien qu'il y avait des arriérés de loyers qu'on essayait de faire résorber. Il y a également une rencontre mardi prochain avec Madame MAYARD, Députée Provinciale des affaires sociales, parce que malheureusement, la réforme de l'état au niveau Wallon dit que les provinces ne peuvent plus s'occuper de logements, (il y a des Conseillers provinciaux ici qui pourront confirmer, notamment M. BIREN), ne peuvent plus s'occuper de logements au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Or la province subsidie assez fortement les AIS (maintenant il y en a trois) et donc on ne sait pas ce que cela va devenir parce que s'il n'y a plus de subsides provinciaux, qui compensera cela ? Ca risque d'être les communes (dans les 15 communes des arrondissements d'Arlon et Virton).

Et il ya le fait, moins grave, mais que l' AIS a également hébergé dans un bâtiment provincial à l'angle de la rue Zénobe Gramme et de la rue de la Semois, il y a aussi le SAMO, NAMO etc...et donc est ce qu'ils vont aller jusqu'à



dire qu'il faut partir ou encore trouver des locaux sur Arlon, mais le financement c'est inquiétant. En plus de cela, dans une déclaration de politique régionale de logement, à l'heure actuelle il est prévu que les AIS intègrent peut-être les sociétés de logement de service public, donc les HSL pour nous mais il faut évidemment voir dans quelles conditions etc...Ce n'est pas encore très clair.

M. PERPETE termine en répondant à la question posée auparavant « quelle est l'évolution par rapport à l'année 2012 ? », « il n'y en a pas, on avait 54 logements en 2012 et on en a 54 en 2014; par contre si on se pose la question par rapport à 2013, il n'y en a plus que 45 et on vient donc d'en retrouver 9 en plus cette année. Mais il faut faire attention car il faut être à même de les gérer ces logements là, il est impératif que les logements ne nous coûtent pas plus cher que ce qu'ils nous rapportent et il faut que les locataires paient. En 5 ans, sur ARLON il y en a eu 3 en 2000, 29 en 2005, 49 en 2010, et maintenant 54. De toute façon, avec le personnel que l'on a et avec un gérant qui est Frédéric NOEL qui est quelqu'un de bien et de fiable, ce n'est pas une croissance exponentielle qui est possible, il faut bien penser qu'on ne saurait pas gérer 150 logements. Si par contre on peut avoir des logements supplémentaires on est preneur, mais là comme ailleurs, il y a beaucoup plus de demandeurs de logements à prix abordables pour eux, que des propriétaires disposés à louer à ce que les locataires considèrent comme quelque chose de rentable; on ne juge pas ici le calcul des propriétaires et au contraire on remercie ceux qui font confiance à une AIS parce qu'ils renoncent à demander le prix du marché, auquel on ne peut évidemment pas s'aligner. Nous on leur loue à un prix inférieur au prix du marché et eux par contre en perdant une certaine somme (peut-être 150 à 200 euros) dans certains cas, sur l'appartement ou la maison qu'ils louent, ils ont par contre la garantie d'être payés quoi qui se passe, et ils n'ont aucun contact avec l'occupant, donc quoi qu'il y est comme problème locatif ou de voisinage ou autre, ce problème tombe alors chez nous ».

Monsieur PERPETE détaille encore les chiffres de 2013 sur les 46 logements qu'il y avait sur ARLON, il y avait 27 appartements d'une chambre, 8 de 2 chambres, et 1 de 3 chambres, donc on avait quand même une majorité d'appartements (36) et 5 studios, ainsi que 5 maisons dont 1 de 3 chambres, 1 de 4 chambres et 1 de 2 chambres. Mais il y a encore du travail et d'un autre côté on est encore dans le flou donc on n'ose pas avancer trop fort.

Monsieur GAUDRON pense que les critiques qu'il a pu émettre dans le cadre de la campagne électorale portaient plutôt sur des personnes qui ont repris le bâton par la suite parce qu'il y avait certes des soucis avec une personne qui avait volé dans la caisse, mais aussi des questions de logement absolument pas adaptées avec les besoins d'une AIS. Et donc il pense qu'il y a eu un manque de regard du politique pendant un certain moment; Il pense qu'on ne peut que se réjouir de voir que « le papa retrouve son bébé ».

Monsieur PERPETE reprend que si le Conseil communal est d'accord, mais malheureusement il n'a pas de document à l'appui, on serait amené à demander une urgence qui est apparue au Collège de 18h00 tout à l'heure, car au restaurant communal qui sert principalement à préparer les repas des écoles et plus modiquement du personnel communal, plus de 1000 repas par jour en période scolaire, le four professionnel a rendu l'âme. Il était envisagé en modification budgétaire; modification budgétaire qui a d'ailleurs été votée ensuite, mais on en est resté là. Donc, continue-t-il, « on aurait voulu vous demander l'urgence pour pouvoir enclencher la procédure de remplacement de ce four qui est de l'ordre de 16.000 euros, en faisant faire le cahier des charges, en faisant désigner la société etc... de manière à ce que le four puisse être opérationnel très rapidement puisque s'il faut attendre le prochain Conseil communal, les gens auront le temps de manger froid ! ».

Monsieur MAGNUS confirme que ce point est bien apparu au Collège de ce jour et qu'ils n'auraient pas su faire une note, et il s'en montre désolé, il demande que le Conseil communal soit d'accord sur l'urgence, sur le mode de passation de marché et sur le montant. Il remercie Monsieur PERPETE de l'avoir rappelé.

**Demande d'un Conseiller communal d'inscription d'un point à l'Ordre du jour du Conseil - Motion visant à garantir le caractère international de la ligne Bruxelles-Luxembourg.**

Monsieur le Bourgmestre rappelle gentiment à Monsieur GAUDRON qu'il y a des délais avant que les Conseillers communaux ne rendent leurs questions, et rappelle qu'au niveau de l'administration c'est suffisamment difficile comme cela pour avoir les documents qu'on a dans les temps qu'on a; il insiste donc pour que l'on remette ces documents dans les 7 jours ouvrables.

Il continue en disant qu'il s'agit ici d'une motion que Monsieur GAUDRON voudrait qu'on adopte, et qu'on va bien sûr défendre, car on ne peut faire autrement lorsqu'on attaque la ligne ARLON-BRUXELLES ou LUXEMBOURG-BRUXELLES ou une ligne internationale BRUXELLES-STRASBOURG, donc on est évidemment d'accord avec cela et c'est pour cette raison qu'on l'accepte cette fois-ci. Il laisse la parole à Monsieur GAUDRON afin qu'il explique la motion qu'il a à présenter.

Monsieur GAUDRON explique que la motion porte sur l'avenir de la ligne SNCB 161 et 162, donc plus précisément la ligne BRUXELLES-LUXEMBOURG. Il faut savoir que des personnes de différents partis sont montées au créneau, il pense à M. BELOT au niveau fédéral, à M. FOURNY au niveau régional, contre la perte du statut international de cette ligne qui interviendrait en cas de suppression du train international à destination de STRASBOURG-BALE. Au-delà de pouvoir se gargariser d'une ligne internationale, l'intérêt est surtout financier, étant donné qu'en fonction du statut de la ligne les possibilités financières sont différentes. Entre autre les financements européens ont servi tout un temps à un projet de train pendulaire qui n'a pas pu se concrétiser. Il faudrait peut-être imaginer d'autres projets pour garantir une ligne à capacité importante et surtout permettre de relier BRUXELLES et STRASBOURG qui sont 2 capitales européennes en un temps plus intéressant que celui qu'on connaît aujourd'hui. Ceci non pas uniquement pour les députés européens qui prendront ce train mais aussi et surtout si cette ligne a un statut international et fait passer des trains rapides, ceci améliorera la qualité du trajet pour l'ensemble des autres usagers avec un temps de trajet moins grand entre-autre entre ARLON et BRUXELLES, et donc cela lui paraissait important de pouvoir défendre cette ligne.

Monsieur BALON rajoute qu'à la décision du Conseil d'Administration de la SNCB qui a voté les plans d'investissements, c'est finalement là que tout se décide. Il y a un seul parti qui a voté contre le plan d'investissement parce que ça ne pouvait pas donner des résultats pour la ligne qu'ils défendent, c'est le CDH. Le représentant ECOLO a voté quelque chose qui ne sera évidemment pas inscrit dans les faits ici. Il trouve cela un peu dommage. Il dit qu'il faut toujours intervenir là où les décisions se prennent, c'est cela le vrai combat. Il s'adresse à Monsieur GAUDRON et lui dit qu'il trouve que c'est un peu facile d'aller dans les gares distribuer des choses, alors qu'au Conseil d'administration de la SNCB, il vote l'inverse et c'est inacceptable. Il y a ceux qui prennent la responsabilité là où elle doit être prise et il y a ceux qui parlent et qui distribuent des tracts et ce n'est pas la même chose. Le représentant ECOLO au Conseil d'administration n'a pas voté le budget pour faire ce qu'il demande maintenant.

Monsieur SAINLEZ fait remarquer que la motion arrive tard mais il formule une remarque pratique par rapport à ARLON : au 15 décembre la SNCB change tous ses horaires et pour la province de Luxembourg c'est une catastrophe; c'est une catastrophe pour les frontaliers, pour les étudiants, pour tout le monde. Il prend un exemple et dit que le matin il va falloir partir plus tôt pour arriver plus tard, tout en devant repartir plus tard le soir parce qu'on arrive plus tard au travail le matin, donc en conclusion on rentre plus tard chez soi. Il pense que les journées seront décalées d'une demi-heure à chaque fois pour tout le monde. Les horaires SNCB 2015 ont été faits en concertation aucune avec les correspondances luxembourgeoises et c'est flagrant. Par exemple les étudiants d'ARLON qui doivent se rendre à VIRTON à la Haute Ecole c'est une catastrophe, également pour les étudiants de JEMELLE qui viendraient à VIRTON c'est aussi

une catastrophe...donc tout a été fait en dépit du bon sens. Donc là c'est pratique et concret, on ne parle même pas de ligne internationale, on parle de trains qui ont plus de 20 ans d'âge et qui arrivent en retard tous les matins mais ici c'est une catastrophe pour tout le monde qui les utilise au quotidien, il dit qu'ici c'est bien plus qu'une motion et qu'on se moque des arlonais et des luxembourgeois.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'on est tous bien d'accord avec cela.

Monsieur SAINLEZ explique que maintenant les étudiants qui arrivaient à 8 heures moins quart à Virton arrivent maintenant à 8 heures moins quatre à Virton et signale qu'ils ne seront jamais à l'heure et que les cours vont commencer en retard pour tous les profs là-bas, donc c'est une belle catastrophe.

### **Demande d'un Conseiller communal d'inscription d'un point à l'ordre du jour.**

Monsieur TURBANG prend la parole et rappelle que le dimanche 25 mai 2014 plus de 8 millions de belges étaient appelés à voter et que c'était une occasion rêvée pour sensibiliser aux dons d'organes. Il y a plus ou moins 200 communes qui avaient accepté de jouer le jeu en sortant de l'isoloir pour mettre au courant la population. Malheureusement notre commune ne s'est pas inscrite dans ce projet et il aimerait en connaître les raisons.

Monsieur l'Echevin de la santé, Kamal MITRI, dit qu'évidemment son interpellation ne l'a pas laissé indifférent, et qu'il s'agit d'une bataille pas seulement au niveau de la commune et mais au niveau de l'hôpital qu'ils mènent tous les jours, pour cette problématique de don d'organes.

Il émet deux remarques qui sont des rappels et qui sont dédiées à quiconque veut savoir :

- 1) C'est que le don d'organes pour tout citoyen doit être un donneur potentiel du moment que la personne de son vivant n'a pas refusé. C'est ce que la loi prévoit pour tous les citoyens.
- 2) La deuxième remarque est que le souhait d'un citoyen de faire un don d'organes ou de le refuser ne peut devenir effectif que s'il vient à l'administration communale pour le signaler et le transmettre au registre national.

Il s'agit de deux remarques très importantes, car il ne suffit pas d'avoir dans son portefeuille un papier signé ou même signer un papier à la sortie de l'isoloir pour que ce soit effectif.

Pour répondre à la question de Monsieur TURBANG, voici l'explication qui va rassurer : le 14 mars le Collège communal a été saisi d'une demande par une association arlonaise qui s'appelle l'association globale Soroptimist et qui a demandé justement à ce qu'à la sortie de l'isoloir du 25 mai 2014 ils puissent faire signer les gens pour des dons d'organes. Cette demande datée du mois de janvier a été reçue à l'Hôtel de Ville au mois de mars. Le 20 mars le Collège communal a approuvé et a répondu à cette association qu'ils pouvaient venir devant les bureaux de vote faire signer les demandes de don d'organes et qu'il n'y avait pas de problème du moment que ça ne perturbait pas l'ordre public évidemment. Ensuite, le service de population était ouvert le jour du vote et personne n'est venu. Et puis, une autre demande nous arrive à ce moment là le 28 avril, venue du SPW, avec le projet lancé qui s'appelle « Bel Donnor », cette fameuse association qui est signalée ici. Par contre, là le Collège communal a dû refuser cette nouvelle demande puisqu'il avait déjà approuvé auparavant et accordé à une la première association le droit de venir faire signer les gens le jour du vote le 25 mai 2014. En fait, pour le Collège il s'agissait alors de la répétition d'une même mission et c'est donc pour cette raison que l'il a pris acte et que l'il ne s'est pas inscrit, puisque déjà les

isoloirs allaient être équipés par cette première association. Mais malheureusement cette association ne s'est jamais présentée ce jour-là, malgré l'accord préalable du Collège, et du coup personne ne s'est présenté devant le service de la population. Il va de soi que le Collège communal est tout à fait sensible à cette problématique du don d'organe et il est d'ailleurs inscrit, en tant qu'échevin de la santé, dans une autre association des institutions de « insuffisants rénaux ».

Monsieur TURBANG remercie Monsieur MITRI pour ses explications, et est bien conscient que dans ce cas-ci il s'agissait d'un « cwac », et d'un concours de circonstances mais il voudrait que ce problème ne se repose plus à l'avenir.

Monsieur KROELL souhaiterait pouvoir aborder plusieurs petites questions diverses et demande pour la première question, si le revêtement de couleur bleu de la fontaine est définitif ou pas, car il ne trouve pas cela très esthétique et il a eu plusieurs échos des gens de la ville qui ne trouvent pas cela très esthétique non plus.

M. BALON voudrait remercier le département technique pour le travail magnifique qu'ils ont fait avec toutes ces fleurs, et aussi parce que tout a été démonté, et qu'ensuite ils se sont rendu compte que toutes les pièces n'existaient plus. Donc tout a été refait quasi à la main par le département technique, c'était comme un puzzle et il a fallu quelques essais pour que ça remarque. Le résultat est quand même là sur le square Astrid qui n'avait plus sa fontaine depuis quelques années ! Pour l'histoire du bleu il avoue, en plaisantant, en être un peu responsable, vu qu'il y avait de la couleur bleue en dépôt, et que comme qu'il faut une peinture spécifique et qu'on n'avait pas un grand choix en stock, il a donc opté pour cette couleur.

Monsieur MAGNUS ajoute que le bleu et blanc se sont les couleurs de la Ville d'ARLON.

Monsieur BALON conclut en disant qu'on doit se réjouir car le résultat est là, l'eau est là et l'inauguration est prévue le 06 octobre à 16h00.

Monsieur le Bourgmestre le confirme et signale que tout le monde est invité à voir l'eau rejaillir ainsi que d'admirer les spots qui éclairent cette fontaine.

M.KROELL aborde une deuxième question sur le site en face du magasin de jouets, où il va y avoir des logements sociaux, quand on tourne de la rue de Neufchâteau, qui est en état acceptable, vers la rue Saint-Dié, il y a un tronçon de 4 m de longueur de voirie qui est dans un état catastrophique.

Monsieur BALON avoue qu'il a raison, mais il a une bonne explication. Il faut savoir que la rue Saint-Dié, voirie communale, a été entièrement refaite, comme la rue du Gazomètre, comme la place des Fusillés...tout ça fait partie du même ensemble, ainsi que les trottoirs et si on s'est arrêté là, c'est parce qu'on arrive sur une voirie du MET. Or le MET devait refaire sa voirie, notamment pour interdire de pouvoir tourner à gauche lorsqu'on sort du Liedel. La Ville d'Arlon s'est engagée à refaire les trottoirs, bien qu'on soit le long d'une voirie régionale, trottoir d'une part depuis la gendarmerie jusqu'un peu plus loin que le delhaize, d'un côté et, l'autre côté, depuis l'école Galgenberg jusque plus loin que le rond point. Ces deux projets, on les a étudiés, l'architecte s'est d'ailleurs Pierre VANHORENBEEK. Malheureusement nous attendons que le MET trouve l'argent pour faire la voirie régionale qui n'est d'ailleurs pas en bon état, même plus loin au niveau de l'école Les Aumôniers du Travail, ce n'est pas non plus en bon état. Il pense qu'en 2014, ce petit tronçon qui ne nous appartient pas, on va quand même le refaire, c'est pas pour les 4 mètres, ça passera avec le reste. Mais voilà pourquoi on s'est arrêté là, et aussi parce qu'on avait une vision optimiste, on y croyait, on s'était dit que la Région Wallonne allait procéder à cela dans les 2 ans, or c'était il y a 6 ans.

M.KROELL aborde une troisième question et explique qu'il a eu l'occasion dernièrement de demander une copie conforme d'une carte d'identité. Il est arrivé à l'accueil avec sa carte d'identité où on lui a signalé qu'on ne pouvait plus faire de photocopie à l'Hôtel de Ville pour le public. Il est entièrement d'accord que ce n'est pas à la Ville à payer toutes les photocopies, mais demande si on ne pourrait pas faire payer la photocopie si le citoyen le souhaite.

Monsieur le Directeur général, Philippe DEFRANCE, signale qu'on ne peut plus photocopier pour le public à la Ville, qu'il y a une instruction du Ministre de l'intérieur qui est très claire et qui spécifie que plus aucune photocopie de carte d'identité ne peut plus être faite, ni certifiée conforme, sauf dans un seul cas, pour les naturalisations.

Monsieur KROELL dit que c'était son cas, et que c'était pour recouvrir à la nationalité luxembourgeoise. Mais il part du principe qu'une personne plus âgée qui est amenée à recouvrer la nationalité luxembourgeoise, si elle vient à la commune avec sa carte d'identité, on lui dit non et qu'elle doit repartir faire une photocopie de sa carte d'identité, il propose qu'on lui fasse payer la photocopie 5 cents, dans le cas du recouvrement de nationalité.

Monsieur SCHUSTER aborde le sujet concernant les vélos à tous les coins de rue pendant la semaine de la mobilité. Il trouve cela très bien et demande à continuer en ce sens. Mais par contre, il fait régulièrement du vélo et est souvent confronté aux taques d'égouts; il y a un certain nombre de taques d'égouts dans la commune qui ne sont plus planes, le béton est parti du gaufrage et on n'a plus que la partie métallique, c'est un véritable traquenard, notamment après le tunnel de Weyler vers Autelbas, car le tunnel n'est pas éclairé et il y a un fameux trou; si on passe à deux de front, il y en a forcément un qui sera dans le trou et quand on sort du trou on tombe sur ces taques d'égout qui sont excessivement dangereuses. Il dit qu'il y en a une devant chez Monsieur le Bourgmestre honoraire qui est à moitié abîmée et il y en a un peu partout. Il trouve qu'il faudrait faire quelque chose à ce sujet. Il y a aussi différentes routes et notamment la descente d'Heckbous qui est un véritable traquenard pour les cyclistes.

Monsieur MITRI dit qu'on prend en considération la descente d'Heckbous et que la rue de la Platinerie qui est dans le même état est mise sur le budget, mais il précise quand même qu'on ne peut pas faire tout en même temps malheureusement.

Monsieur BALON répond que cette année-ci le Conseil communal a voté à l'unanimité un budget pour la rénovation d'un certain nombre de taques, en l'occurrence, le marché en prévoyait 56, ce qui a été fait. Mais chaque année un budget est prévu à cet effet et l'idéal c'est que les gens signalent les taques défectueuses. Il revient sur l'exposé fait tout à l'heure par Messieurs BROZAK et LEJEUNE, rien que sur cette zone là d'ARLON il y a 400 taques, il dit qu'il ne connaît pas toutes les taques qui sont abîmées sur ARLON. Il dit qu'on essaie de les repérer et que chaque année on en refait une cinquantaine, celles qui sont signalées de part et d'autre. Il demande à ce qu'on signale les taques qui ne vont plus.

Monsieur TURBANG voudrait encore signaler que lors d'une manifestation de remise de prix avec l'ADEPS, qui avait lieu samedi à 16h00, la responsable de l'ADEPS avait signalé à tout le monde de se réunir à 16h30 à la place Léopold, et il trouve malheureux que CITYPARKING à 16h50 mette encore des PV.

+ + +

*L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à vingt-trois heures et quinze minutes.*

+ + +

*PAR LE CONSEIL:*

*Le Directeur général,*

*Le Bourgmestre-Président,*

*Ph. DEFRANCE*

*V. MAGNUS*